

AUVERGNE



ARCHITECTURES

REVUE DU CONSEIL REGIONAL
DE L'ORDRE DES ARCHITECTES
JUILLET 1994 - N°7

Scénario
Catastrophe

■
le Carré Jaude

■
Heureux qui
comme Anne...



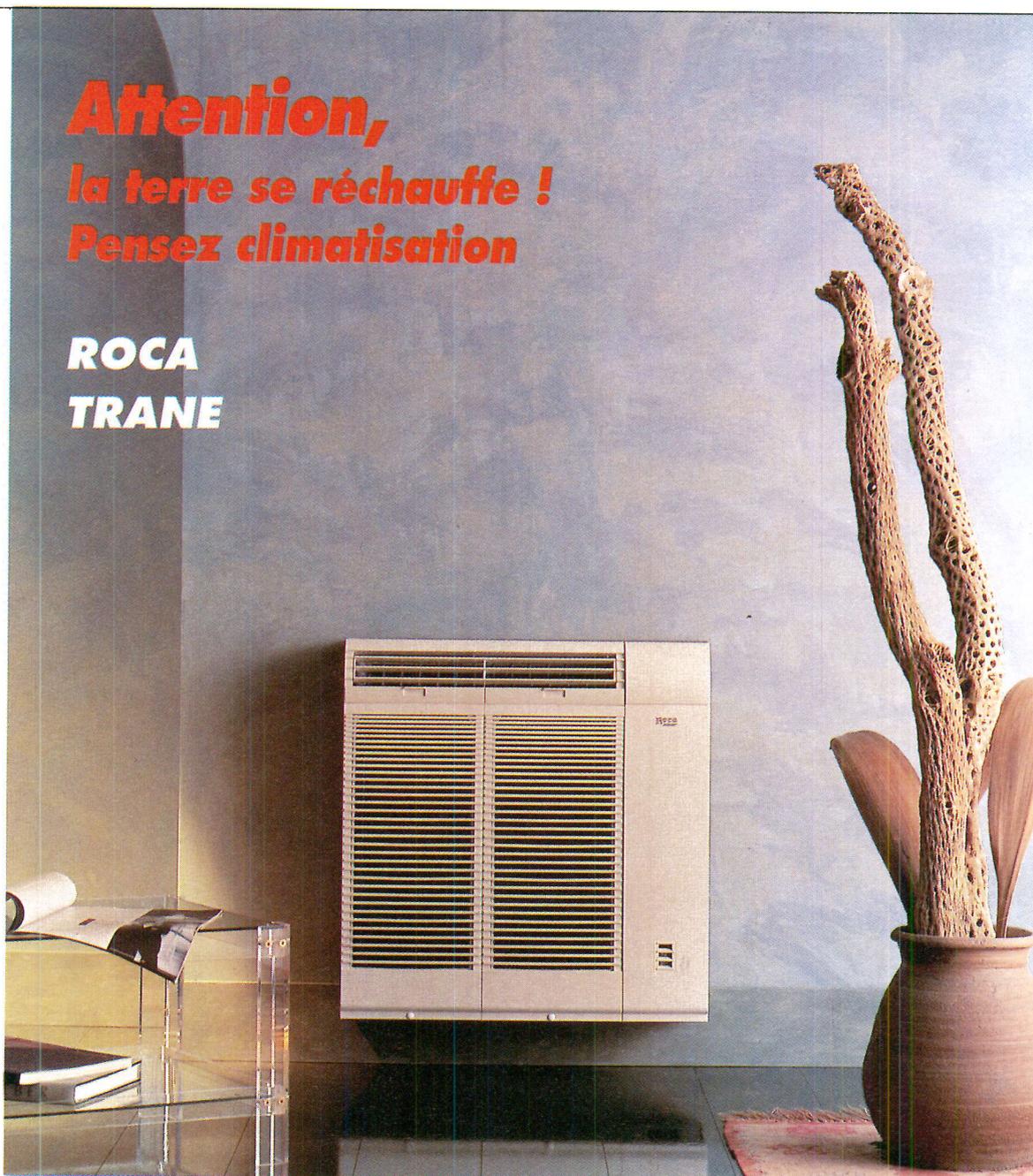
Le collège St-Joseph à Aubière

Dossier

Histoires
d'eaux

**Attention,
la terre se réchauffe !
Pensez climatisation**

**ROCA
TRANE**



**L'installation de la climatisation dans les locaux
ouverts au public, bureaux et autres locaux
professionnels se généralise,**

*nos 3 Thermiciens travaillent en étroite collaboration avec les bureaux d'études
de la Région, ils sont à votre service pour vous simplifier l'approche thermique.*

Consultez-les,

ils peuvent vous aider à proposer la meilleure solution pour votre client.

ROUCHY

CARRELAGE - SALLES DE BAINS - CHAUFFAGE - CLIMATISATION - ENERGIE GAZ
Les Arts de la Table - Liste de Mariage - Cadeaux

Z.I. Le Chapeau Rouge
Le Broc
63500 ISSOIRE
Tél. 73 89 02 89
Fax : 73 55 12 01

Z.I. du Brezet
18, rue Louis-Blériot
63100 CLERMONT-FD
Tél. 73 90 20 30
Fax : 73 90 26 85

Z.I.
41, rue de Romainville
03300 CUSSET/ VICHY
Tél. 73 70 98 06 63
Fax : 70 98 31 80

Z.I. de Sistrières
Avenue G. Pompidou
15000 AURILLAC
Tél. 71 48 00 71
Fax : 71 64 27 05

Z.I. de Cantaranne
Rue de la Prade
12850 ONET-
LE-CHATEAU/RODEZ
Tél. 65 67 00 46
Fax : 65 67 11 83

5

conseil de l'ordre

- Concours à l'étude
- Albums de la jeune architecture
- Les élèves archis mettent les voiles
- Droit de réponse de Roger Quilliot
- La nouvelle équipe du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes

9

événement

Scénario catastrophe

Le 1^{er} août 1994, les nouvelles règles parasismiques seront applicables à tous les bâtiments, situés dans une zone à risque. Et c'est le cas pour une partie de l'Auvergne. Exemple : le CHU de Clermont-Ferrand.

12

actualités

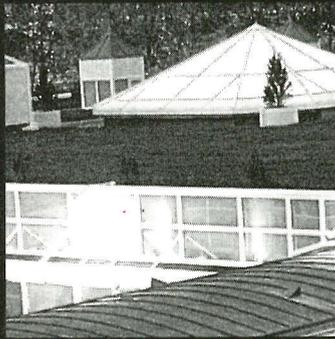
Carré Jaude : Réfléchir ensemble

Cinq mois après le choix par la municipalité clermontoise de la société chargée de réaliser le Carré Jaude, l'émotion suscitée par les images du projet de Manolo Nunez est un peu retombée. L'occasion de rappeler la genèse difficile d'une restructuration dans l'hypercentre clermontois.

La revue du
Conseil
régional
de l'Ordre
des
Architectes
d'Auvergne.

Edition : Ordre des Architectes Région Auvergne, 40 bd Charles de Gaulle - 63000 Clermont-Ferrand. Tél. 73.93.17.84. Fax. 73.34.39.09
Directeur de la publication : Roland Ondet
Comité de rédaction : Jean-Claude Collet / Christine Descœur / Jean-Pierre Espagne

Conception Réalisation : G. de Bussac S.A. 73.92.32.78 avec la participation de Vice Versa pour la réalisation graphique, de Denis Couderc et de Michel Josselin pour la rédaction
Publicité : G. de Bussac / Michel de Féligonde. Tél. 73.62.81.08
Dépôt légal : 3ème trimestre 1994.



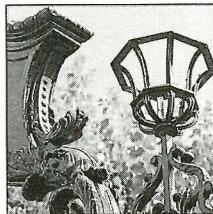
s o m m a i r e

14

dossier

Histoires d'eaux

Faut-il réhabiliter à l'identique les établissements construits sous Napoléon III ? Ou envisager une rupture totale avec le passé ? Les opinions sont partagées. Jusqu'ici, en Auvergne, à de rares exceptions près, il s'agit surtout de rajeunir les bâtiments existants ou de les compléter. Il reste donc à inventer l'architecture thermique du siècle prochain.



26

savoir-faire

- Le collège St-Joseph à Aubière
- L'école de musique à Moulins
- Le lycée hôtelier au Puy-en-Velay

25

partenaire

Les maîtres du calcul

Ils ne sont pas nombreux en Auvergne – une vingtaine tout au plus – mais les économistes de la construction sont devenus des partenaires pour les architectes.

N°7
Juillet 1994
Prix au numéro : 20 francs.
Abonnement : 50 francs.

Vignette :
Le Collège St-Joseph à Aubière
Architecte : Michel Gevaudan
Atelier Square

Photo de couverture :
Centre de balnéothérapie des Célestins à Vichy
Architectes : Douat, Harland et Associés

28

lignes de vie

Anne Bourleyre

Heureux qui comme Anne...
Tout semble lui réussir. Passionnée d'architecture, elle découvre en même temps l'animation et tourne son premier film présenté au Festival du Court-Métrage de Clermont-Ferrand. Un début prometteur.

30

l'observatoire

L'Observatoire des concours dans la région Auvergne.

annonces

Demandes d'emploi, vente de matériel.

Quatre mois après les autres régions et après de nouvelles élections, l'Auvergne dispose enfin d'un nouveau Conseil Régional de l'Ordre des Architectes. Réduit d'un tiers de ses conseillers consécutivement à une fluctuation inférieure à deux pour cent de l'effectif des inscrits au tableau, le Conseil d'Auvergne voit ainsi considérablement diminuer son taux de représentativité. Un conseiller pour quarante deux inscrits au lieu de un pour vingt-huit précédemment. Pour des régions comparables à la nôtre on peut dénombrer que chaque conseiller représente entre quatorze et trente deux inscrits. Cependant, insensibles à ces arguments, le Conseil National et la Direction de l'Architecture ont préféré nous astreindre à une application rigoureuse des textes. La tâche à accomplir n'a en revanche pas diminué et par conséquent va peser plus lourdement sur chacun des membres du nouveau conseil. Mais ceci n'est pas de nature à entamer leur courage, car tous sont conscients que le meilleur remerciement qu'ils pourront apporter à l'ensemble des Confrères qui ont bien voulu leur accorder confiance sera de ne pas trahir celle-ci.

e n j e u

D'autre part, le remarquable esprit d'équipe qui a présidé à la "restructuration" du Conseil laisse augurer d'une collaboration active de "bonnes volontés" pour soutenir ses actions dans l'intérêt des Architectes et de l'Architecture en Auvergne. Les "chantiers" ne manquent pas et l'actualité est là pour nous en rappeler d'essentiels : applicables depuis le 1er juin, le décret "MOP" relatif aux nouvelles missions de maîtrise d'œuvre n'est toujours pas assorti des méthodes de calcul et des grilles indicatives de rémunération des missions annoncées par la loi de 1986 et récemment reconnues "nécessaires pour compléter le dispositif des décrets" par le chef du gouvernement. Les architectes ne peuvent accepter qu'un vide juridique, totalement insupportable dans la situation actuelle, ne s'installe en la matière.

Les instances professionnelles œuvrent déjà activement en ce sens, mais il demeure nécessaire que chaque architecte à titre individuel ait conscience de son implication totale dans le règlement de cette situation inacceptable. Nous ne pouvons vous aider malgré vous.



Jean-Pierre Espagne, Président

Préstations et Equipements MAC, PC, Silicone Graphique
C.A.O. & IMAGES DE SYNTHÈSE



EURO EXE

UN
UNIVERS
POUR
CONSTRUIRE
LES
IMAGES
DE
L'AVENIR

Clermont-Ferrand
73 93 09 99

Lyon
78 52 06 06

Montpellier
67 45 61 61

STRADAL



C R E A T I O N



HABILLER LES SOLS (pavages, dallages, accessoires)

HARMONISER (mobilier urbain)

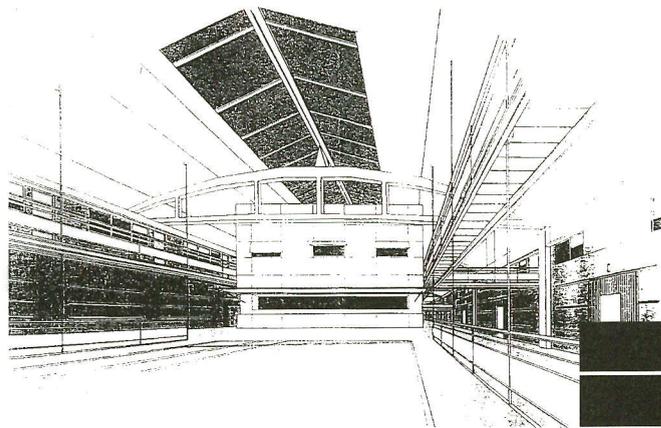
PERSONNALISER (sur-mesure)

STRADAL ENVIRONNEMENT

Direction Commerciale Collectivités
BP 8318 - 95803 Cergy Pontoise Cedex
Tél. (1) 30 90 33 79 - Fax (1) 30 95 50 48

32^e Congrès national de l'Ordre des Géomètres-Experts. Du 14 au 17 juin dernier, les géomètres-experts se sont réunis à Clermont-Ferrand pour débattre de la relation complexe qu'entretiennent les hommes avec leurs territoires. Pour ce 32^e Congrès national, les géomètres-experts ont souhaité s'ouvrir largement vers les sensibilités les plus diverses, en réunissant autour d'eux et dans le cadre de tables-rondes thématiques des élus et responsables politiques, des universitaires, qu'ils soient géographes, sociologues ou économistes, des juristes, des syndicalistes ancrés dans le monde agricole, ou encore des spécialistes du développement local. De cette confrontation d'idées et d'expériences doit émerger un Manifeste qui sera adressé aux pouvoirs publics.

Concours à l'étude. Le 10 juin dernier se déroulait en mairie de Pont-du-Château un jury d'architecture chargé de se prononcer sur le projet de réhabilitation de l'usine Coulon de Pont-du-Château en pépinière d'entreprise. Il s'agissait en réalité d'un "projet d'Ecole" destiné à faire réfléchir les étudiants de 4^e et 5^e année de l'Ecole d'Architecture de Clermont-Ferrand dans le cadre de leur cursus sur un projet réel dont le déroulement de la



présentation et du jugement des projets devait se faire à la manière d'un "concours d'Architectes". Le jury, composé d'élus politiques, de responsables économiques, d'utilisateurs, d'ingénieurs et d'architectes devait "plancher" durant de longues heures pour se déterminer sur les six projets présentés. Malgré un choix toujours difficile, c'est le projet de Véronique Becharel, Julie Bouniol et Vincent Brugerolles qui fut proclamé lauréat. Nous ne pouvons que féliciter les organisateurs d'une telle initiative, mettant ainsi les élèves architectes en situation réelle et nous saluons l'ensemble des étudiants qui ont participé à ce "concours" pour la qualité et le niveau des prestations présentées. Les professionnels peuvent être rassurés, la relève s'annonce prometteuse.

Rénovation de l'habitat. Dans le cadre de la rénovation de l'habitat, les Ets Rouchy viennent de publier une plaquette destinée à tous ceux qui souhaitent rénover leur habitation. Cette plaquette permet de mieux guider les souhaits et les choix de chacun dans ce qu'il est possible de faire, en proposant une gamme de solutions adaptées à chaque cas. Plaquette disponible auprès des Ets Rouchy - Z.I. du Brézet - 18, rue Louis Blériot - 63100 Clermont-Ferrand.

Le Code des Devoirs professionnels : aide-mémoire. L'article 5 du code des devoirs professionnels indique : Un architecte qui n'a pas participé à l'élaboration d'un projet ne peut en aucun cas y apposer sa signature, ni prétendre à une rémunération à ce titre. La signature de complaisance est interdite. Le nom et les titres de tout architecte qui a effectivement participé à l'élaboration d'un projet doivent être explicitement mentionnés après accord de l'intéressé sur les éléments de ce projet auxquels il a participé. Le code des devoirs professionnels stipule en son article II : Tout engagement professionnel de l'architecte doit faire l'objet d'une convention écrite préalable, définissant la nature et l'étendue de ses missions ou de ses interventions ainsi que les modalités de sa rémunération. Cette convention doit tenir compte des dispositions du présent code et contenir explicitement les règles fondamentales qui définissent les rapports entre l'architecte et son client ou employeur.

Forum européen du bâtiment. Dans le cadre de "L'Armada de la Liberté", organisée par la ville de Rouen, l'Ordre des Architectes de Haute-Normandie, la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de Rouen-Dieppe et la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Haute-Normandie se sont associés pour créer le Forum européen du bâtiment. Ce Forum se tiendra du 13 au 16 juillet, exposition d'architecture contemporaine, espace européen, rendez-vous d'affaires personnalisés, bourse de partenariat, ateliers d'échanges et de réflexions. Pour plus de renseignements, s'adresser au secrétariat du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes.

Panneaux de chantier. Nous avons fait procéder à une nouvelle impression de panneaux de chantier dans une version totalement remaniée. Ces panneaux sont disponibles au secrétariat de l'Ordre au prix unitaire et inchangé de 70 F l'exemplaire.

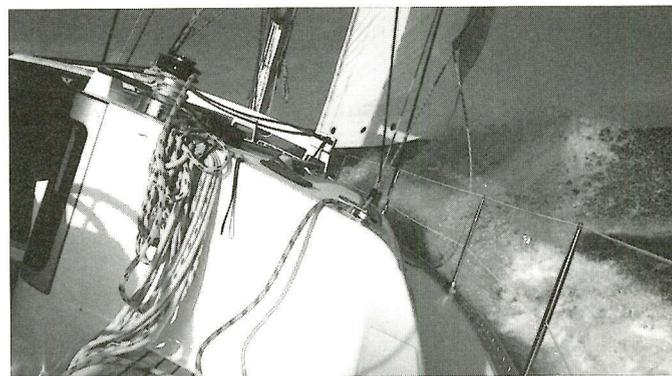
Valeur du Point. La valeur du point est portée à 30,17 au 1er avril 1994 et à 30,32 au 1er octobre 1994.

Albums de la jeune architecture. L'amélioration souhaitée de la qualité de l'architecture en France passe par le renouvellement de la commande et suppose qu'une meilleure répartition de celle-ci permette aux jeunes architectes de talent d'y accéder. Beaucoup d'entre eux ont participé à des concours et ont fourni, à cette occasion, des réponses architecturales intéressantes. Certains ont pu réaliser les projets qui leur étaient confiés ; d'autres, malgré une prestation remarquable par les jurys de concours, n'ont pas pu concrétiser leurs idées.

Mieux faire connaître ces jeunes architectes, en leur donnant une nouvelle chance : tel est l'objectif des Albums de la Jeune Architecture. La sélection 1993 a désigné sept équipes lauréates qui ont fait chacune l'objet d'une publication. Ces plaquettes sont consultables au secrétariat du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes d'Auvergne.

ORDRE DES
ARCHITECTES

Les élèves archis mettent les voiles



Ils ont mis tout leur cœur dans cette aventure que représente la course croisière Edhec réservée aux étudiants. Après dix ans d'absence, une vingtaine d'étudiants de l'Ecole d'Architecture, soutenue notamment par l'Ordre Régional des Architectes, se sont mesurés à nouveau avec d'autres grandes écoles, au total 256 équipages !

Il y avait en fait deux trophées à gagner, l'un sur mer et l'autre sur terre, afin de donner la meilleure image de son école. Et là, ils ont pris la 5^e place. Plus qu'honorable.

Engagés sur un Océanis 370, un petit bateau, -les connaisseurs apprécieront-, ils ont fait bonne figure en terminant la course. Et, déjà, ils comptent repartir l'année prochaine, avec peut-être deux équipages et un bateau plus performant et, pourquoi pas, un bateau inter-école, soutenu par le ministère pour défendre les couleurs de tous les élèves-architectes. En tout cas, les bons souvenirs ne manquent pas, ni la détermination. Encore bravo pour le millésime 94 et pour cette expérience qui a le mérite de nouer des liens entre l'école et la profession.

Droit de réponse

Monsieur le Président,

Dans un article que vous avez fait paraître dans votre revue "d'architecture" intitulée "La Transparence selon l'OPAC H.L.M. Soixante Trois" (N° de février 1994), vous mettez en cause de manière diffamatoire H.L.M. Soixante Trois - OPAC de Clermont-Ferrand quant à l'organisation du Concours d'Architecture et d'Ingénierie du Siège Administratif de la T2C.

Nous souhaitons donc user de notre droit de réponse.

Tout d'abord, pour une plus grande exactitude, nous vous informons que l'opération en question ne concerne pas la réalisation d'un "dépôt terminal" pour l'entreprise T2C comme vous l'écrivez mais de son siège social. Le Maître d'Ouvrage n'est pas la SAEM-T2C, qui sera l'utilisateur mais le Syndicat Mixte des Transports en Commun.

Par ailleurs, vous affirmez dans votre article que le Conseil de l'Ordre a "découvert" lors de la convocation à la réunion du Jury pour le choix des équipes, l'existence de ce concours. Cette affir-

mation nous paraît pour le moins surprenante. En effet, l'Ordre des Architectes a été destinataire de trois courriers successifs émanant du Syndicat Mixte des Transports en Commun, le premier daté du 9 juillet 1993, le second du 20 août 1993 et le dernier du 10 novembre 1993;

Ces courriers avaient pour but d'informer les membres du jury des différentes étapes dans l'organisation du concours.

L'Ordre des Architectes, représenté par Monsieur Collet, a par ailleurs assisté à une première réunion du jury concernant cette opération, le 29 juillet 1993. A aucun moment, à partir de cette date et jusqu'au 17 novembre 1993, l'Ordre des Architectes n'a manifesté, auprès du SMTC ou d'H.L.M. Soixante Trois, son désaccord concernant ce concours.

Un courrier daté du 17 novembre 1993, soit huit jours avant le choix des équipes concurrentes et cinq mois après le début de cette opération, a effectivement été envoyé par l'Ordre des Architectes au SMTC, demandant que le montant des indemnités soit relevé. A défaut de quoi,

l'Ordre annonçait sa démission du jury dans ses termes qui tenaient plus du chantage que du dialogue, puisque cet acte avait pour but "d'entacher d'illégalité la validité des décisions qui seraient prises"...

Cette décision, étant donné le stade avancé de la consultation, ne laissait au Maître d'Ouvrage d'autre alternative que de recomposer le jury. Il y était d'ailleurs tenu en raison des dernières modifications du Code des Marchés Publics.

Contrairement à ce que vous affirmez dans votre article, la nouvelle composition du jury est conforme aux nouveaux décrets d'application de la loi MOP, bien que ce concours d'Architecture et d'Ingénierie, lancé préalablement à leur sortie, n'ait aucune obligation à ce sujet. Vous dites de plus dans votre article, que le nouveau jury désigné comprenait "un tiers de Maîtres d'Ouvres" exclusivement salariés de l'un ou l'autre des organismes impliqués dans la Maîtrise d'Ouvrage ou la Conduite d'Opération et donc entièrement dépendants de celle-ci". Parmi les architectes participant à ce sujet, siégeaient Monsieur Lescher,

directeur du CAUE, et Monsieur Mirowski, urbaniste à la Direction Départementale de l'Équipement, qui ont dû être ravis d'apprendre qu'ils étaient "exclusivement salariés... et donc entièrement dépendants" du SMTC et d'H.L.M. Soixante Trois... quant à Messieurs Louviaux et Piganiol, ils sont employés à la Ville de Clermont-Ferrand et ne dépendent en aucune manière du SMTC et H.L.M. Soixante Trois. Je vous informe qu'à la date d'aujourd'hui, H.L.M. Soixante Trois fait travailler onze équipes d'architectes, tous de la région d'Auvergne ; qu'aucun conflit concernant les règles des marchés de maîtrise d'œuvre n'est à ce jour apparu.

Devant le manque de rigueur et la subjectivité de votre article, on peut penser que votre intention n'était pas tant de défendre les architectes, que de nuire à notre organisme. Vos attaques n'étant donc pas fondées, nous nous réservons le droit de donner les suites judiciaires qui nous paraîtront nécessaires.

Le Président,
Roger Quilliot
Sénateur-Maire

**ORDRE DES
ARCHITECTES**

A propos du droit de réponse

Monsieur le Président de l'OPAC H.L.M. 63 a souhaité user de son droit de réponse dans la présente rubrique concernant notre article intitulé "La transparence selon l'OPAC HLM 63" paru dans la précédente édition de cette revue.

Transparence oblige, le comité de rédaction s'est prononcé favorablement pour le lui accorder. Il lui est cependant apparu nécessaire, pour répondre au souci d'exactitude manifesté dans celui-ci, d'apporter les précisions suivantes, concernant l'histoire de l'opération :

- Le courrier du 9 juillet 1993, n'est autre qu'une convocation à la réunion du jury du 29 juillet,

- lors de la réunion du 29 juillet, notre représentant a émis un certain nombre d'observations notamment en demandant communication du règlement du concours et en déplorant la faiblesse de la rémunération.

- au cours de cette réunion, trois concurrents avaient été désignés.

- le courrier daté du 20 août indique "lors de la mise au point du dossier de consultation, la SAEM-T2C a demandé une modification importante du programme.../... ce qui pourrait nous amener à refaire un appel de candidature pour une opération dont l'objet serait sensiblement différent".

Il s'agissait donc d'annuler le premier concours pour en lancer un second.

- pour être tout à fait précis, nous avons eu connaissance de ce courrier, le 17 novembre 1993 suite à sa transmission par télécopie.

- Le courrier du 10 novembre 1993 est la convocation à la réunion du jury du nouveau concours prévu le 25 novembre reçue à notre siège le 12 novembre, soit treize jours avant le choix des équipes concurrentes.

- Nous avons pour principe de considérer que le fait de participer en qualité de membre du jury implique que nous soyons d'accord avec le règlement du concours : si nous estimons ne pas être en accord avec celui-ci, il est pour le moins normal que nous n'acceptons pas de partici-

per au jury. Mais il ne nous est pas possible de nous exprimer sur ce point avant de savoir si nous sommes conviés à en faire partie.

- Sur la notion d'indépendance des architectes vis à vis de la maîtrise d'ouvrage : nous ne croyons pas publier ici une information exceptionnellement innovante en affirmant qu'en droit français le salaire est un des éléments fondamentaux, établissant des liens d'intérêt ou dépendance de fait existant entre le salarié et son employeur.

Mais une telle affirmation n'a rien d'infamant à l'égard de nos confrères salariés, c'est un simple constat de fait.

Nous entretenons d'excellents rapports avec nos confrères Lescher, directeur du CAUE du Puy-de-Dôme, et Mirowski, architecte à la DDE de ce même département. Et dans notre souci d'élargir la représentation des divers modes d'exercices de la profession au sein de notre conseil, nous avons invité Patrick Mirowski à poser sa candidature aux récentes élections constitutives de celui-ci. Il a bien voulu accepter, il vient d'y être élu et nous en sommes très heureux.

Quant à Messieurs Louviaux et Piganiol dont il n'a jamais été question dans notre esprit de mettre l'intégrité en cause, force est de reconnaître qu'ils sont salariés de la Ville de Clermont-Ferrand dont le Maire est Président d'"H.L.M. 63" et membre de droit du Syndicat Mixte des Transports en Commun de la Région clermontoise.

Si l'on excepte les onze équipes d'architectes dont vous nous affirmez qu'elles ont le bonheur de bénéficier de vos faveurs, il doit, compte tenu du nombre des inscrits au tableau de l'Ordre des architectes de la région auvergne, rester plus de quatre cent cinquante architectes indépendants susceptibles d'entrer dans la composition de vos jurys.

Enfin, le comité de rédaction tient à préciser solennellement que l'article incriminé avait pour seul but l'information des confrères toujours très inquiets quant aux modalités de dévolution de la commande et tout particulièrement en cette période difficile. Nous sommes désolés que vous ayez pu interpréter ces propos comme une intention de nuire à votre organisme, tel n'était pas notre objectif.

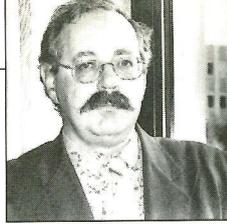
La nouvelle équipe

Après quelques péripéties, que relate Jean-Pierre Espagne, le nouveau Président, dans l'Enjeu, la nouvelle équipe du Conseil Régional de l'Ordre vient de se mettre en place. Pas de surprise à la sortie des urnes malgré deux votes. Ce n'est plus 18 mais 12 représentants qui ont été élus, conformément à la demande des instances parisiennes. Une équipe soudée qui compte poursuivre les actions menées par l'ancien Conseil. Peu de nouvelles têtes mais des changements importants au niveau des fonctions. Le premier d'entre eux, c'est évidemment l'élection d'un nouveau président et l'arrivée

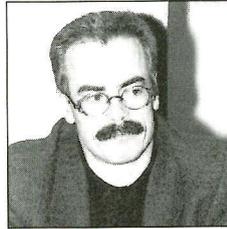
de Jean-Pierre Espagne à la tête du Conseil Régional de l'Ordre des architectes, succédant à Roland Ondet qui ne pouvait plus se représenter, après avoir passé quatre ans à ce poste.

A ses côtés, deux vice-présidents : Jean-Pierre Collet (Pérignat-les-Sarliève/Puy-de-Dôme) et Jean-Paul Lanquette (Clermont-Ferrand) ; un secrétaire : Dominique Gendre (Thiers/Puy-de-Dôme) ; un trésorier : Daniel Rossato (Moulins/Allier) ; et sept membres : Denis Ameil (Chamalières/Puy-de-Dôme), Philippe Boudignon (Le Puy/Haute-Loire), Pierre Courtial (Clermont-Ferrand), Marc Perrin (Moulins/Allier), Georges Varillon (Aurec-sur-Loire/Haute-Loire) et Patrick Mirowski (Clermont-Ferrand).

En même temps que l'élection du Bureau, deux représentants du Conseil Régional de l'Ordre sont également désignés à la Chambre régionale de discipline. Il s'agit de Pierre Courtial et de Marc Perrin, assistés de Claude Berger et de Georges Varillon. La sous-commission d'entraide est suivie par Marc Perrin. Denis Ameil hérite de la mise en place de l'Observatoire des concours.



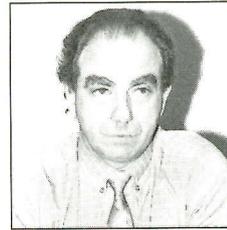
Jean-Pierre Espagne



Jean-Pierre Collet



Jean-Paul Lanquette



Daniel Rossato

Quatre commissions

Pas de bouleversements non plus au niveau du découpage des quatre grandes commissions, qui dépendent pour chacune d'entre elles, d'un membre du Bureau.

La commission des relations intérieures et extérieures,

dirigée par Pierre Courtial et Marc Perrin, dépend de Jean-Paul Lanquette. Elle s'occupe des relations que l'Ordre entretient avec tous les organismes proches de la profession : Syndicat des architectes, Ecole d'architecture, DDE, DRE...

La commission communication interne et externe

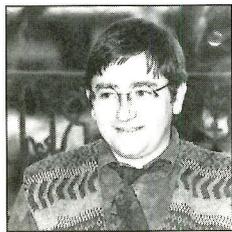
dépend de Dominique Gendre. C'est elle qui suit les relations avec la presse, l'édition de la revue Auvergne Architectures, la Semaine de l'architecture...

La commission Enseignement et formation,

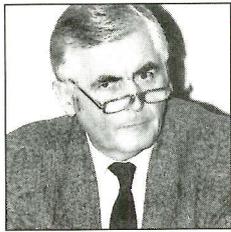
dirigée par Claude Berger et Patrick Mirowski, organise les stages et établit les liens avec l'Ecole d'architecture.

La commission des Finances,

enfin, dans laquelle figure Georges Varillon, les membres du Bureau ainsi que les rapporteurs de chaque commission, dépend naturellement de Daniel Rossato, le trésorier. Parmi ses missions : le budget, les cotisations, la réflexion sur les barèmes des concours et de l'ingénierie...



Philippe Boudignon



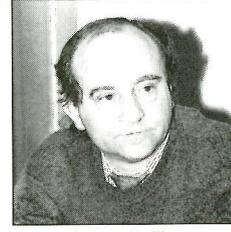
Pierre Courtial



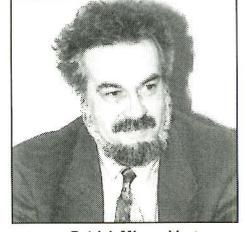
Marc Perrin



ORDRE DES ARCHITECTES



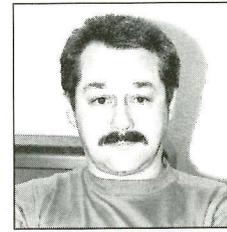
Georges Varillon



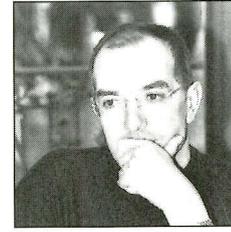
Patrick Mirowski



Dominique Gendre



Claude Berger



Denis Ameil

Les concours toujours...

Contes de faits

Améliorer la transparence des choix d'un jury en demandant aux architectes d'améliorer celles de leurs reproductions photographiques part d'une louable intention. En effet, la projection de diapositives permet de concentrer l'attention de chacun des membres du jury sur le même document et donc de favoriser l'examen consciencieux et détaillé de l'ensemble des dossiers de candidature.

Elle présente malheureusement un inconvénient, c'est qu'à raison de quatre à cinq diapositives par référence que multiplie le nombre de candidats, le jury peut tout d'un coup s'avérer aussi long en projection que le festival de Cannes. Aussi, soucieux

d'épargner une telle épreuve à son jury, un conducteur d'opération à récemment décidé d'effectuer lui-même une présélection des candidats afin d'écourter la durée de projection.

"Vous pensez mon bon monsieur, trois ou quatre heures de projection dans la pénombre, avec le tiers d'architectes qu'on vous impose dans les jurys... on peut envisager le pire !... C'est ainsi que dès son arrivée..., le membre du jury se trouve confortablement installé devant une liste soigneusement triée en trois catégories (il y a trois postulants à désigner) comportant chacune cinq équipes soit au total quinze. Les vingt et quelques autres équipes terrassées par les implacables critères savamment élaborés en fonction

du contenu des dossiers de candidature et du "profil idéal recherché" figurent déjà sur une liste des concurrents tombés au champ d'honneur. Les tentatives de réanimation pratiquées par seulement quelques-uns des architectes du jury demeureront vaines, les dossiers des malheureux sacrifiés ne seront pas exhumés.

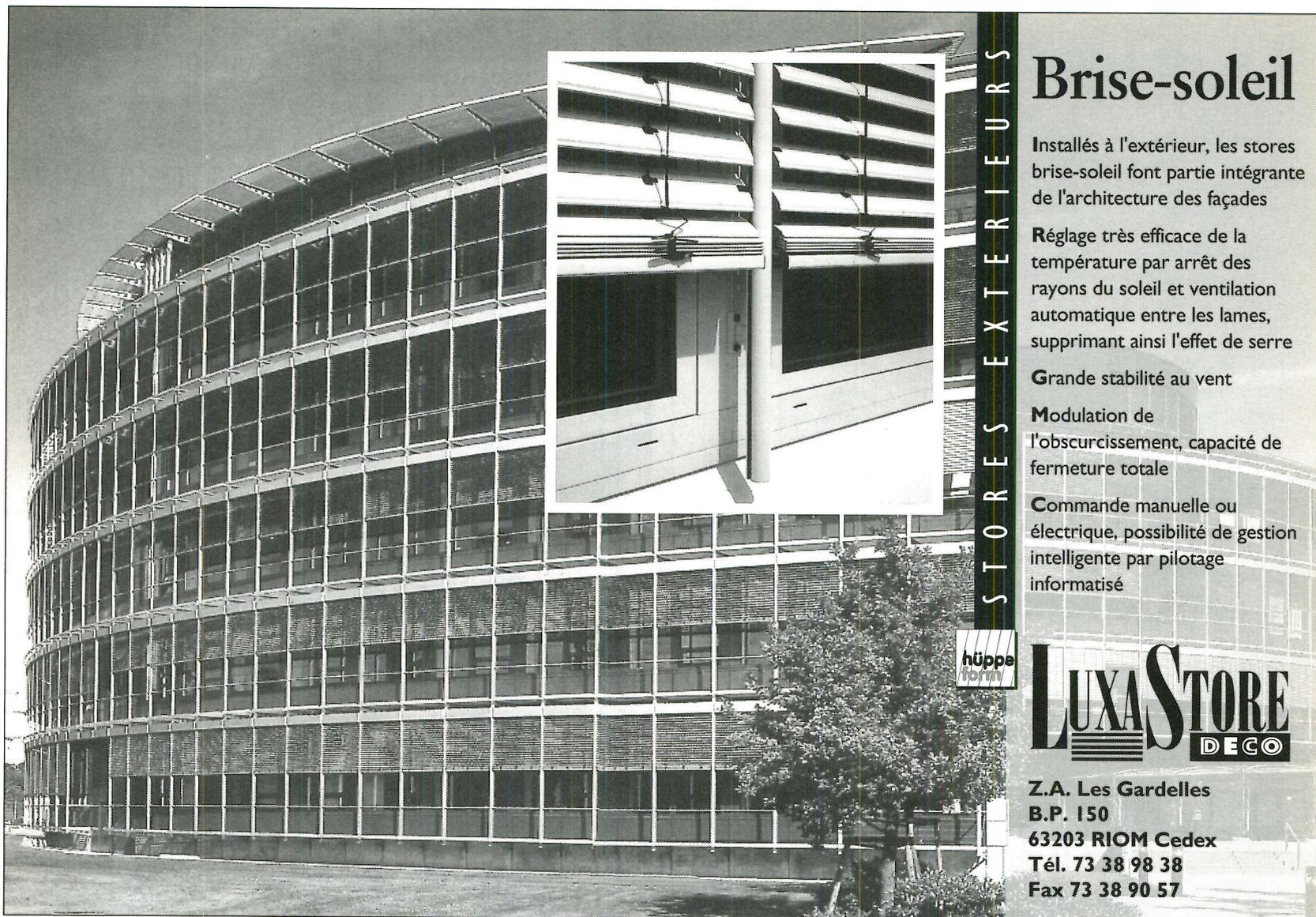
Avec un peu de chance, ce dossier quasiment intact et absolument vierge de toute empreinte digitale de membre du jury leur sera retourné et se trouvera prêt à subir le même sort chez un autre maître d'ouvrage.

On peut estimer, sur un plan pratique (nous sommes en Auvergne) qu'un tel dossier peut avantageusement satisfaire dans ces

conditions à une bonne dizaine d'appels à concurrence.

L'économie ainsi réalisée peut être certes considérée dans la difficile période actuelle comme intéressante. Cependant, les architectes qui doivent se consoler avec de tels arguments préféreraient sans aucun doute être traités avec le minimum d'égard qu'est en droit d'attendre un concurrent. C'est-à-dire que son dossier soit examiné par le jury. Il s'agit là de la moindre des marques de considération qui puisse être portée à notre "métier".

C'est une simple question de respect de la dignité de cette profession et il est pour le moins normal que cette revue se fasse l'écho des atteintes qui lui sont portées.



Brise-soleil

Installés à l'extérieur, les stores brise-soleil font partie intégrante de l'architecture des façades

Réglage très efficace de la température par arrêt des rayons du soleil et ventilation automatique entre les lames, supprimant ainsi l'effet de serre

Grande stabilité au vent

Modulation de l'obscurcissement, capacité de fermeture totale

Commande manuelle ou électrique, possibilité de gestion intelligente par pilotage informatisé

hüppe
byrrn

LUXASTORE

DECO

Z.A. Les Gardelles
B.P. 150
63203 RIOM Cedex
Tél. 73 38 98 38
Fax 73 38 90 57

apave

et CETE

VOTRE PARTENAIRE TECHNIQUE

*Une Equipe Expérimentée
de 55 personnes à votre Service
dans votre Région*

Contrôle des Constructions
Electricité - Energie - Prévention
Gestion de la Qualité
Levage - Machines - Formation

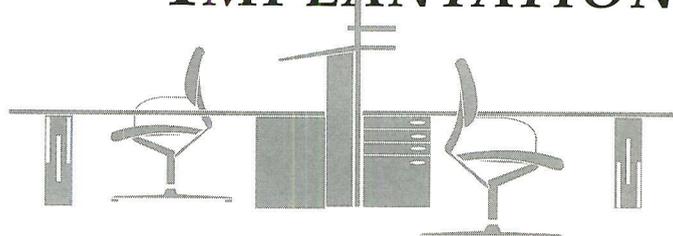
"Centre Beaulieu"

19, boulevard Berthelot 63400 Chamalières Cedex
Tél : 73 37 14 29 Télécopie : 73 37 92 21

QUALITE - FIABILITE - SECURITE



R . CONSEIL
VOTRE PARTENAIRE
CRÉATION
RÉALISATION
IMPLANTATION



COLLECTIVITES
RESTAURATION
SCOLAIRE

HEBERGEMENTS
MOBILIER SUR MESURE
CLES EN MAIN

R
CONSEIL

Tél. 73 84 83 95 - Fax. 73 84 80 39
10, rue Dieudonné Costes - 63800 COURNON

Scénario catastrophique

événement

**AU 1ER AOÛT 1994, LES NOUVELLES
REGLES PARASISMIQUES
SERONT APPLICABLES
À TOUS LES BÂTIMENTS, SITUÉS
DANS UNE ZONE À RISQUE, Y COMPRIS
LES MAISONS INDIVIDUELLES
(LA DATE DE DÉLIVRANCE DU PERMIS
DE CONSTRUIRE FAISANT FOI).
A CLERMONT, UN ÉTABLISSEMENT
A DEVANCÉ LA LOI : LE CHU,
DANS LE CADRE DE SON EXTENSION.
LES EXPLICATIONS DE MICHEL
TOURNAIRE, L'UN DES
ARCHITECTES DU PROJET.**

Maître d'ouvrage :
CHU.
Conducteur d'opération :
DDE du Puy-de-Dôme.
Architectes :
Chatelin, de Vilmorin, Faye
et Tournaire.
Bureau d'études :
Otra (OTH Rhône-Alpes).

après le dépôt d'un premier projet classique, les architectes ont dû revoir entièrement leur copie, à la demande des responsables du CHU, pour l'adapter aux nouvelles règles parasismiques sorties entre temps, mais qui ne sont devenues obligatoires qu'au 1er août 1993 pour les bâtiments publics. L'exemple d'une décision sage qui prenait en compte un texte de loi avant l'heure.

Que prévoit le décret? Que tous les établissements en classe D "dont la protection est primordiale pour les besoins de la sécurité civile", situés dans le nouveau découpage des

zones sismiques en France -et c'est le cas bien entendu pour les hôpitaux- puissent être protégés contre les séismes éventuels, selon une échelle de risques établie par les spécialistes. Une grande partie du département du Puy-de-Dôme entre dans cette catégorie, y compris Clermont-Ferrand classée en zone I b, correspondant à une "sismicité moyenne", et une partie du Cantal et de la Haute-Loire. Avec la sortie de ces textes, qui intéressent, on s'en doute, tous les architectes, la France fait un véritable bond en avant en matière de prévention.

Personne, aujourd'hui, ne peut échapper à ces nouvelles règles, qui finissent de se mettre en place, surtout pas les architectes, qui doivent appliquer les recommandations en fonction d'un classement (Voir tableau). Dans les deux premières catégories (1 et 1,2), il faut notamment renforcer les fondations et les contreventements, éviter aussi les porte-à-faux trop importants. La règle se complique sensiblement dans la catégorie suivante (1,5), celle entre autres des hôpitaux. A ce stade, le bâtiment doit continuer à fonctionner en cas de séisme, en particulier, les salles d'opération.

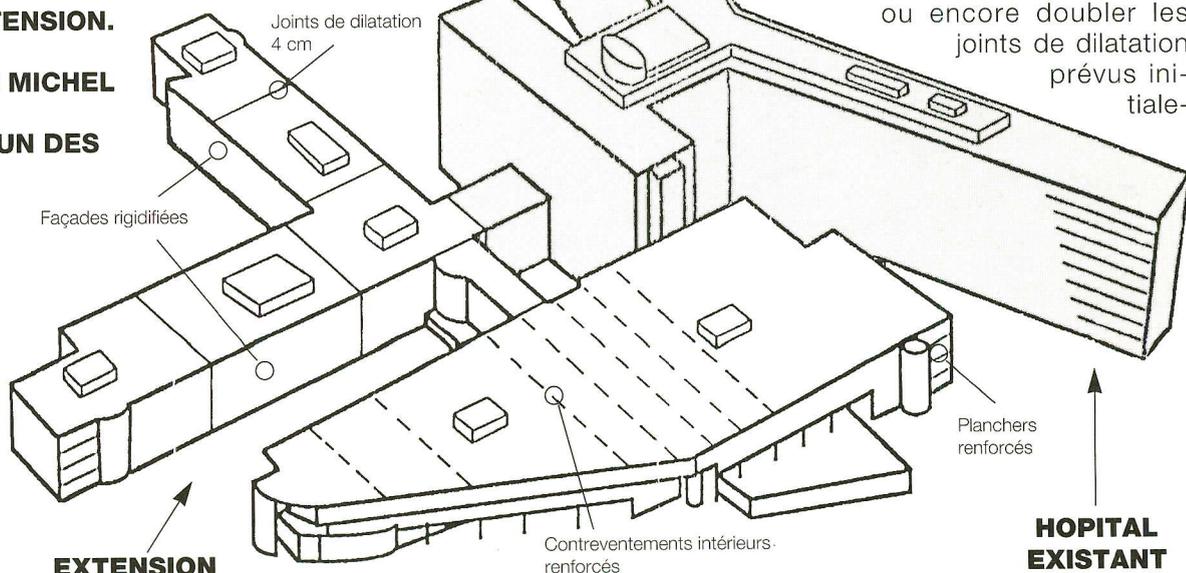
Sacrées contraintes

Au niveau des architectes, cela veut dire : renforcer les structures principales, les menuiseries et les

contreventements pour qu'ils ne plient pas, aménager les salles d'opération, toujours susceptibles d'évoluer, en établissant un savant compromis entre les exigences des praticiens et celles des techniciens, rajouter des "cartes à jouer", fixer les meubles... Bref, prendre en compte un ensemble de mesures qui "compliquent singulièrement la mission des architectes", souligne Michel Tournaire, l'un des quatre archis chargés de diriger l'extension de l'hôpital Gabriel Montpied à Clermont-Ferrand.

Ce nouveau bâtiment de quatre étages comprend la construction de deux ailes d'hospitalisation et d'un nouveau plateau technique avec dix-huit salles d'opération. Objectif : regrouper différents services disséminés auparavant dans plusieurs sites de la ville. L'addition devrait approcher les 300 millions de francs avec les augmentations inévitables liées aux nouvelles contraintes parasismiques. "Mais il faudra attendre la fin des travaux pour calculer exactement les surcoûts que le législateur fixe arbitrairement à 2 % du montant total, déclare Michel Tournaire, avec une moue dubitative. C'est la première fois que nous appliquons ces règles".

S'appuyant sur une solide équipe d'ingénierie, les architectes ont dû résoudre pas mal de problèmes et prendre en compte à la fois le gros œuvre et le second œuvre. Par exemple, concevoir dans les ouvrages en béton armé un treillis métallique beaucoup plus serré, ou encore doubler les joints de dilatation prévus initialement.



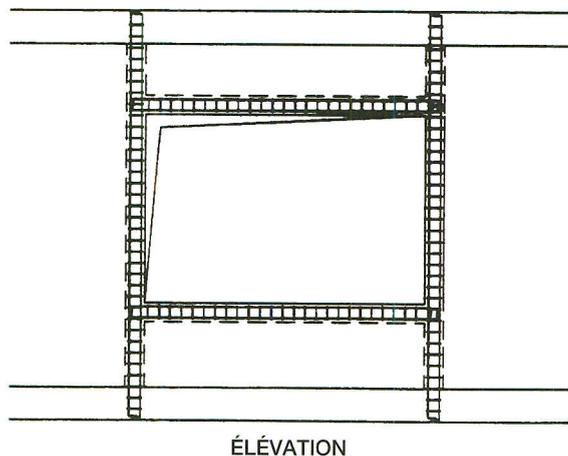
ment à 20 mm, respecter les normes coupe feu plus élevées, renforcer les encadrements de portes et de fenêtres. Prévoir des cloisons à la fois solides et flexibles, capables d'encaisser des transformations sans être détruites. Préconiser pratiquement partout des verres feuilletés. Maintenir solidement les différents conduits d'approvisionnement et cercler les réservoirs de stockage. Garantir l'état de marche de la climatisation dans les blocs opératoires...

80 réunions de mise au point

"Il a donc fallu revoir la conception du bâtiment, explique Michel Tournaire, afin d'apporter à l'ouvrage une stabilité suffisante et classer les équipements devant à tout prix rester opérationnels après un séisme. Le travail du technicien consiste ensuite à choisir des systèmes garantissant ces fonctions vitales".

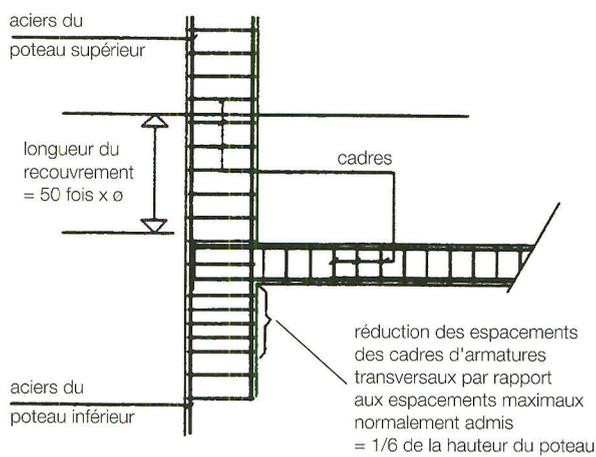
Et pour gérer en temps réel l'évolution du chantier, les maîtres d'œuvre et le bureau d'études ont conçu les plans comme une superposition de calques. Chaque corps d'état se différencie par une couleur : rouge pour la climatisation, violet pour les courants faibles, vert pour les fluides médicaux, etc. La cellule de synthèse peut ainsi vérifier la compatibilité des différentes interventions et signaler les incohérences en proposant des changements. "Un outil de précision qui est déjà en soi une démarche qualité", précise Jean-Pierre Monge, directeur de l'agence Otra Auvergne.

"Tout cela évidemment représente un coût, en particulier, au niveau des études, car il faut s'entourer de nombreux spécialistes", fait encore remarquer Michel Tournaire. Mais qui va payer la note? Le maître d'ouvrage? Ou le maître d'œuvre? "En tout cas, rien n'a été prévu à ce jour", déplore-t-il. Et pourtant, entre l'avant-projet et la phase d'exécution, 80 réunions de mise au point ont été nécessaires! La question reste toujours en suspens.



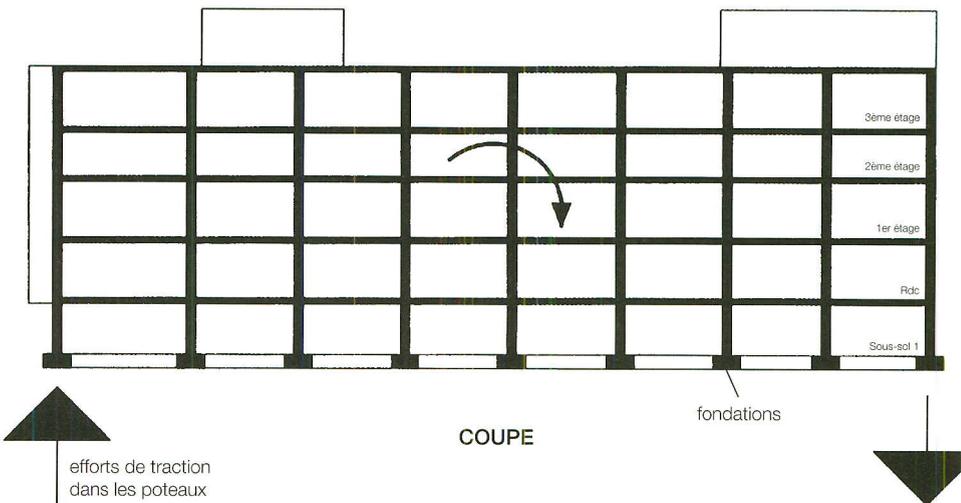
Afin de répondre aux règles parasismiques, toutes les ouvertures sont chaînées et sont rattachées par ce système au chaînage des planchers.

Principe de ferrailage poteau/poutre de rive



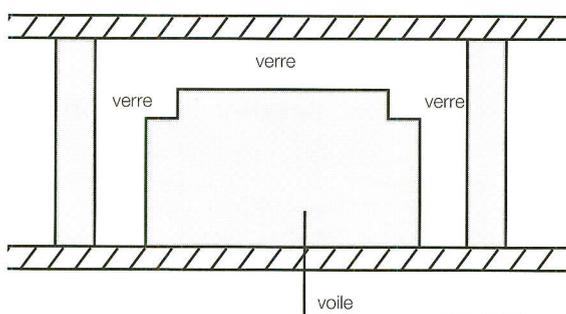
COUPE

En cas de séisme, il peut y avoir aussi des efforts de soulèvement dus aux efforts horizontaux qui s'exercent sur les poteaux. Il faut alors ajouter du poids au niveau des fondations. Le problème s'est posé au CHU de Clermont car le bâtiment est plus étroit d'un côté que de l'autre.

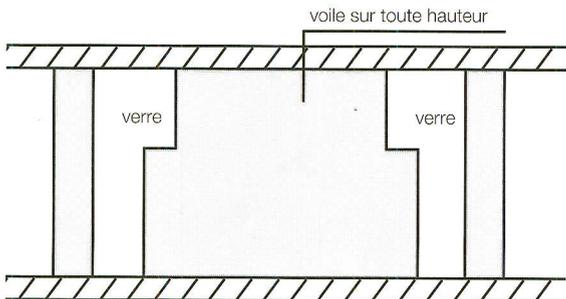


COUPE

Premier projet



Modifications



Dans le premier projet, les murs n'étaient pas solidaires aux deux planchers. Les architectes ont dû reprendre les façades pour les adapter aux règles parasismiques en réduisant la partie vitrée. Les murs participent maintenant plus largement aux contreventements. Il a fallu les renforcer pour annuler les poussées horizontales qui augmentent en cas de séisme. En raison de ces efforts, l'épaisseur de la façade principale du plateau technique est passée de 16 à 45 cm.

Les dessous des textes

Avant de promulguer le décret du 14 mai 1991, définissant les zones sismiques en France, et l'arrêté d'application du 16 août 1992, précisant les mesures préventives pour les bâtiments à risque normal, différents textes avaient déjà été publiés.

Aujourd'hui, le domaine d'application obligatoire des règles de construction parasismique concerne les Immeubles de Grande Hauteur (IGH) depuis 1967, les constructions de l'Etat depuis 1977, les Etablissements Recevant du Public (ERP) de 1ère, 2ème et 3ème catégorie (1979 et 1980), les habitations collectives en zones sismiques 2 et 3 depuis 1980, les habitations individuelles en zone III (1981) et l'ensemble des bâtiments recevant du public (1er groupe de la réglementation incendie) depuis 1986.

Cette timide évolution exprime bien la lenteur de la prise de conscience du problème par la puissance publique. A cette époque, de nombreux bâtiments

échappaient au champ d'application des textes : les bureaux ne recevant pas de public, la plupart des bâtiments industriels et tous les locaux situés dans des zones de sismicité faible ou moyenne.

Grâce au travail de fond de l'Association française de génie parasismique (*), plusieurs étapes importantes ont été franchies, à la fois techniques et réglementaires, et les textes parus en 1991 donnent un cadre législatif et permettent la mise en œuvre d'une véritable politique de prévention.

Ces textes introduisent la classification des constructions en fonction de leur vulnérabilité et de leur importance par rapport à la vie collective, tout en rendant officiel le nouveau zonage. Ils élargissent le champ d'application des règles en vigueur à tous les bâtiments à construire dans les zones concernées y compris les habitations individuelles.

(*) Domaine de Saint Paul, BP 1, 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse. Tél. 1/30 85 22 03. Fax. 1/30 52 75 75.

Les zones de sismicité

Les zones n'ont pas le même coefficient selon les endroits. Elles ont été établies en fonction de l'intensité des secousses déjà enregistrées. Exemple : au siècle dernier, un séisme, dont l'épicentre était situé dans la vallée de l'Allier, avait provoqué des chutes de cheminées et des lézardes dans les murs de certains bâtiments à Vichy, Clermont Ferrand, Brioude et Le Puy.

Puy-de-Dôme (Cantons)

Zone I a : Billom, Rochefort-Montagne, Saint-Dier d'Auvergne, Vic-le-Comte, Ardes-sur-Couze, Besse-en-Chandesse et Saint-Anastaise, Champeix, Issoire, Saint Germain Lembron, Aigueperse, Combronde, Manzat, Pontgibaud, Randan, Courpière, Lezoux, Maringues, Thiers.

Zone I b : Aubière, Beaumont, Chamalières, Clermont-Ferrand, Cournon d'Auvergne, Gerzat, Pont-du-Château, Royat, Saint-Amant-Tallende, Vertaizon, Veyre-Monton, Ennezat, Riom.

Haute Loire (Canton)

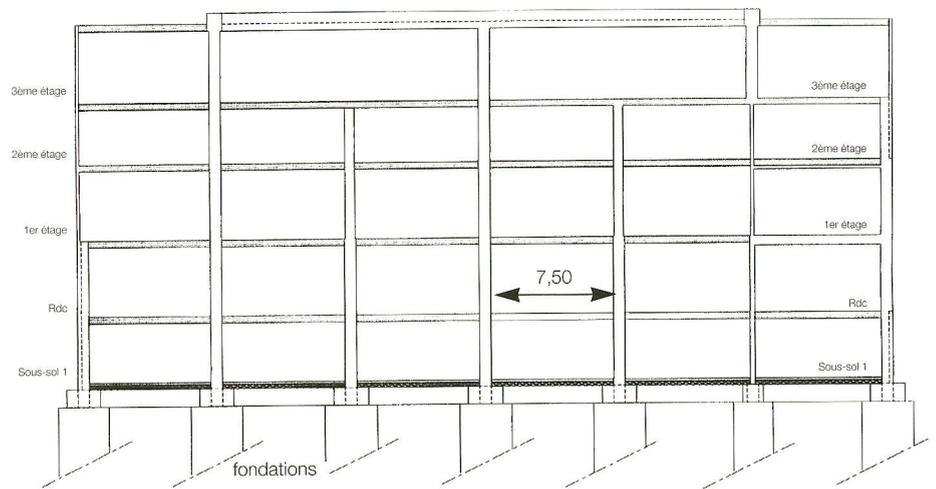
Zone I a : Blesle.

Cantal (Canton)

Zone I a : Massiac.

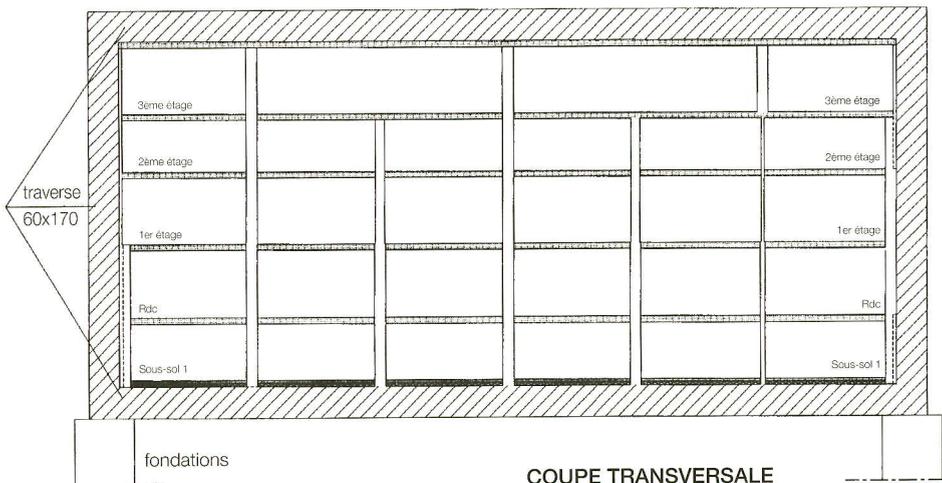
Les règles PS-MI 89/92

Les calculs permettant de vérifier la stabilité des bâtiments vis-à-vis des actions sismiques sont relativement complexes comme on peut s'en douter. Se livrer à ces vérifications pour le moindre projet de maison individuelle serait donc très lourds. C'est pourquoi le groupe STU a élaboré un document permettant d'éviter cette étude dans le cas de petits bâtiments d'un étage au plus. Le respect des règles constructives décrites dans ce DTU tient lieu de justification de conformité aux règles PS générales.



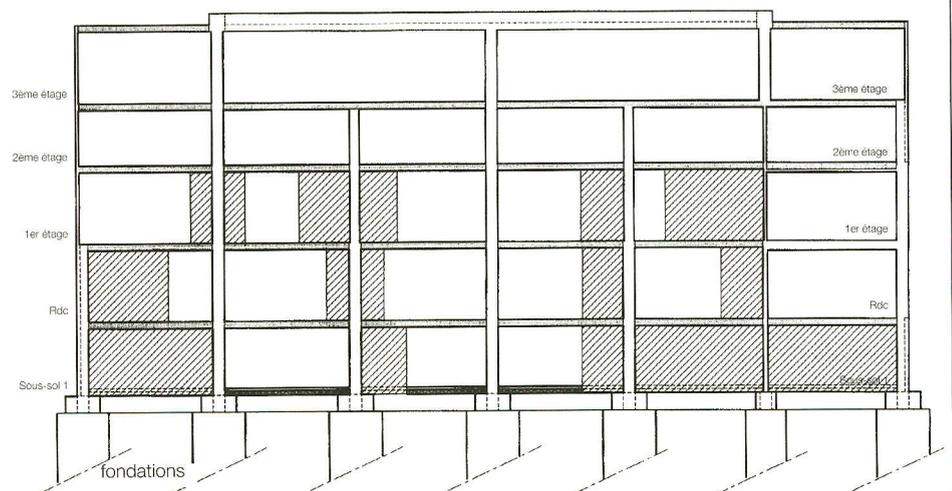
COUPE

Dans le projet initial, les praticiens et les architectes avaient prévu un plateau technique totalement vide, sans aucune cloison fixe, afin de pouvoir l'organiser selon les demandes. L'ossature s'appuyait sur des poteaux-dalles espacés tous les 7,5 mètres. Elle était calculée pour résister à la pression du vent mais pas aux poussées parasismiques et risquait de s'effondrer comme un château de cartes.



COUPE TRANSVERSALE

Pour libérer le plateau technique, en tenant compte des nouvelles règles parasismiques, une première solution consistait à construire tous les 7 mètres un cadre en béton, épais d'1,70 mètre, afin de contrer les différentes poussées provoquées par un séisme. Cela modifiait totalement l'esprit de la façade. Cette hypothèse a finalement été abandonnée en raison notamment du surcoût qu'elle représentait.



COUPE

L'autre solution, qui a été retenue, permet de garder la façade d'origine, mais modifie en revanche l'intérieur du plateau technique en rajoutant des cloisons fixes de contreventement (zones hachurées) afin de rigidifier l'ensemble. Elle présente, on s'en doute, des contraintes importantes pour les utilisateurs et les architectes.

Zone de sismicité	Classe des Bâtiments	Classe des Bâtiments			
		A	B	C	D
0	Sismicité négligeable	0	0	0	0
I a	Très faible sismicité, mais non négligeable	0	0,5	0,5	0,75
I b	Faible sismicité	0	0,5	0,75	1,0
II	Sismicité moyenne	0	1,0	1,2	1,5
III	Forte sismicité	0	1,5	1,7	2,0

La Classe A comprend les bâtiments dans lesquels est exclue toute activité humaine nécessitant un séjour de longue durée et non visés par les autres classes.

La Classe B concerne tous les bâtiments pouvant accueillir simultanément un nombre de 300 personnes au maximum : les bâtiments d'habitation individuelles et collectives, ceux à usage de bureaux, et les bâtiments industriels.

La Classe C s'applique aux bâtiments pouvant accueillir simultanément 300 personnes, c'est-à-dire les bâtiments d'habitations col-

lectives, les établissements recevant du public, les bâtiments industriels à usage de bureaux.

La Classe D regroupe tous les bâtiments, équipements ou installations dont le fonctionnement est primordial pour la sécurité civile, la défense ou le maintien de l'ordre. Il s'agit des bâtiments contribuant au maintien des communications des établissements sanitaires, des bâtiments abritant les moyens de secours en personnels, en matériels de la sécurité civile et de la défense, des bâtiments produisant l'eau potable et de ceux assurant la distribution publique de l'énergie.

A lire

"Génie parasismique et aspects vibratoires dans le Génie Civil", Troisième colloque national AFPS, 1993, 3 volumes, 1 000 p., 820 F.

"Tenue au séisme des équipements d'installations industrielles et de bâtiments", Journée d'étude, 1992, 180 p., 180 F.

"Cahiers techniques", chaque numéro coûte entre 80 et 100 F.

* En vente à l'Association Française de Génie Parasismique.

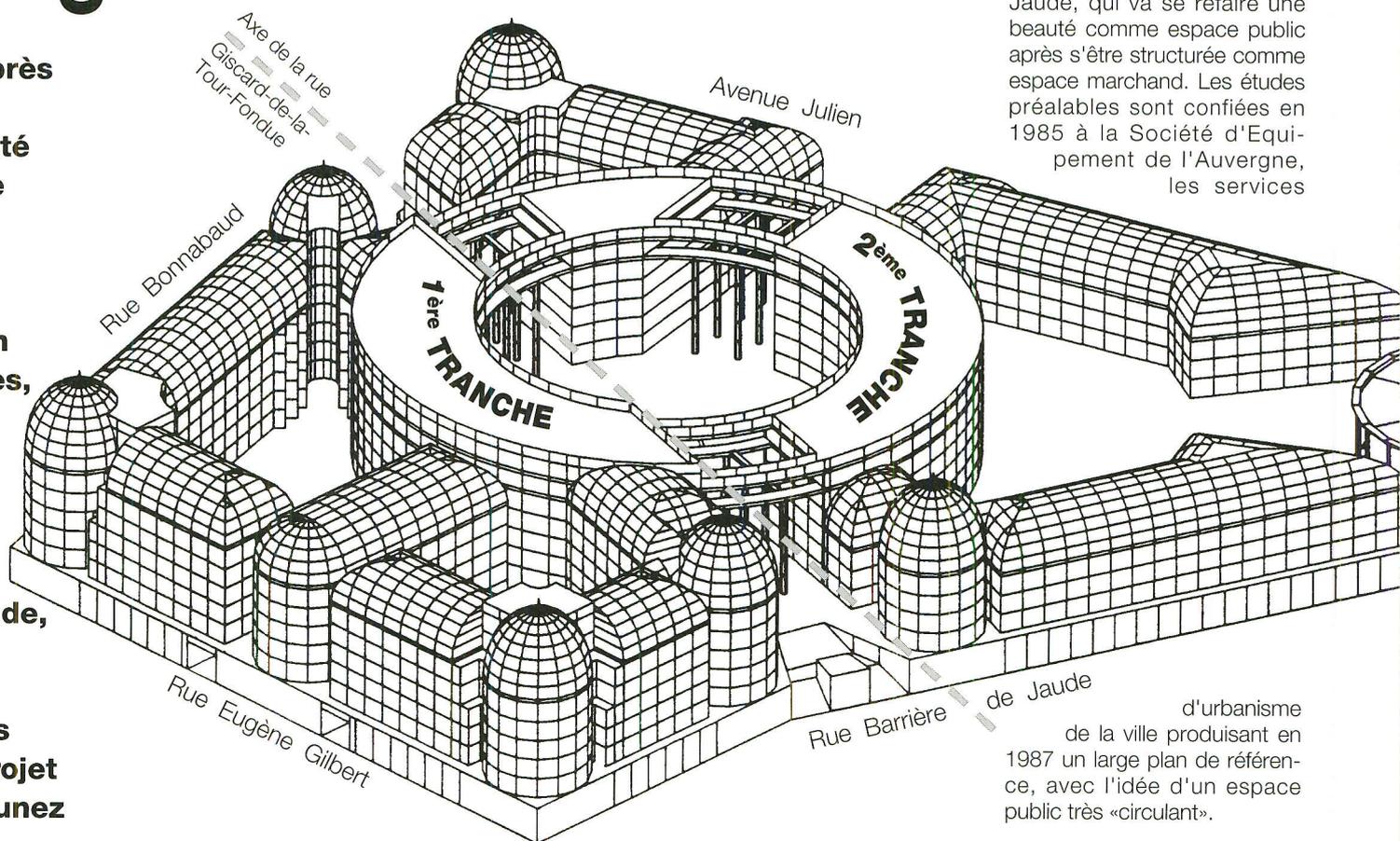
"Recommandations pour la rédaction de règles relatives aux ouvrages et installations à réaliser dans les régions sujettes aux séismes", tomes 1 et 2, 260 F chacun, tome 3 à paraître.

* En vente aux Presses des Ponts et Chaussées, 28, rue des Saint Pères, 75005 Paris. Tél. 1/42 60 34 13.

Réfléchir ensemble

Après la création du Centre Jaude, à la fin des années 70, la ville se penche sur le quartier voisin : avenue Julien, rue Barrière-de-Jaude, boulevard Charles-de-Gaulle... Le bâti est souvent vétuste, sa richesse architecturale pas évidente. Une rénovation du quartier s'impose, notamment pour clore à l'ouest la place de Jaude, qui va se refaire une beauté comme espace public après s'être structurée comme espace marchand. Les études préalables sont confiées en 1985 à la Société d'Équipement de l'Auvergne, les services

Cinq mois après le choix par la municipalité clermontoise de la CGPS (Compagnie Générale de Promotion et de Services, liée à la Générale des Eaux) pour la réalisation du Carré Jaude, l'émotion suscitée par les premières images du projet de Manolo Nunez est un peu retombée. L'occasion de rappeler la genèse difficile d'une restructuration dans l'hypercentre clermontois.



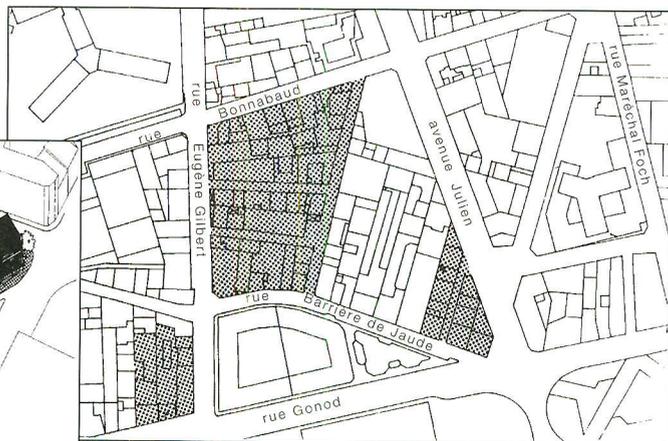
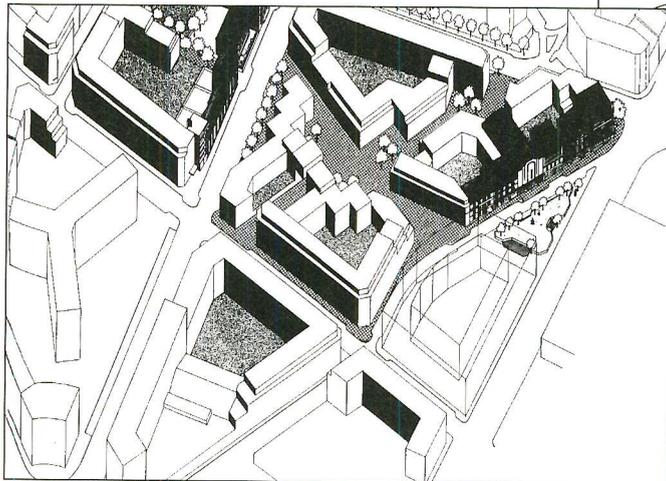
d'urbanisme de la ville produisant en 1987 un large plan de référence, avec l'idée d'un espace public très «circulant».

Glissement d'un projet

On a un peu oublié que la ZAC de Jaude-ouest, créée fin 1987, fut d'abord «multisites», marquée par une volonté d'insertion dans un projet de quartier. Le site principal (8300 m², appelé Barrière-de-Jaude) recouvrait la première tranche de l'actuel Carré, la pointe

pour refaire la ville

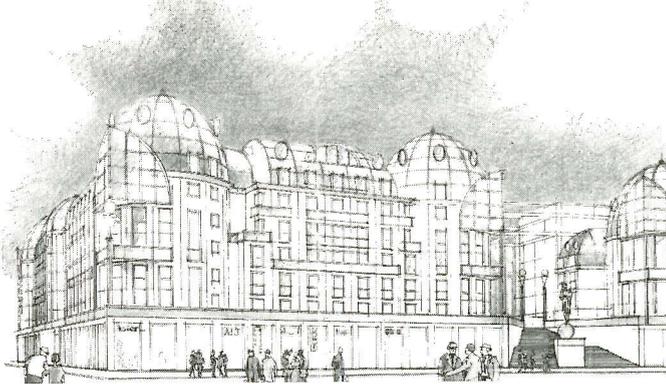
Avant la création de la ZAC en 1988, le plan de référence imaginait un quartier perméable aux flux piétons du centre ville



La ZAC initiale délimitait trois sites distincts pour définir des morceaux de ville intégrés à la trame ancienne du quartier

Julien constituant un deuxième îlot séparé, de 1900 m² environ (Angle) et le secteur Gonod-Lagarlaye (troisième de même surface (Charles de Gaulle)). Une parcelle importante devait subsister, incluant notamment le cinéma Le Paris. Il s'agissait bien «de faciliter "l'intégration" des quartiers neufs au tissu existant (1)». Par ailleurs, chaque constructeur devait «faire réaliser une étude particulière de sol en fonction des spécificités de son projet» : on n'ignorait pas les «importantes contraintes hydrogéologiques» à l'emplacement de l'ancien maar de Clermont, les marnes dures étant à quelques 80 mètres de profondeur.

Concédée à la SEAu, qui acquiert les terrains du premier



Projet Manolo Nunez : vue depuis l'angle des rues Eugène Gilbert et Barrière de Jaude

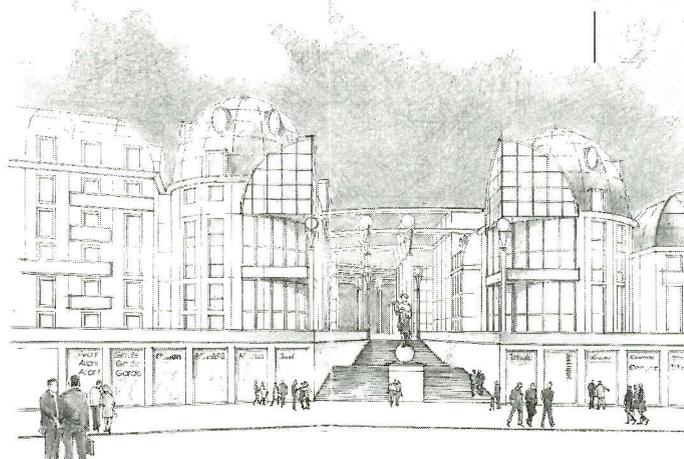
jusqu'à remettre aux mains du privé la responsabilité de conception d'un «méga-îlot». Bien sûr, la collectivité conserve toujours un droit de regard, voire de veto. Mais le partenaire privé est fondé, et c'est bien normal, à poser des exigences financières. La deuxième tranche du projet CGPS -dont la maîtrise foncière n'est, elle, pas entièrement assurée- inclut un centre commercial : un supermarché, 50 boutiques et une dizaine de moyennes unités commerciales. En cas de refus de la commission départementale des équipements commerciaux, cette tranche est remise entièrement en question. Quel sens aurait alors la première ? Et le forum censé lier les deux, «clé de voûte du projet (2)» selon Nunez lui-même ?

Consultation en amont

Dans l'hypothèse inverse, une telle implantation commerciale, même confiée à la SEGECE qui gère celle du Centre Jaude, ne serait pas sans conséquences sur le tissu marchand du centre ancien piéton et du marché Saint-Pierre, d'une part, et celui de la place des Salins d'autre part. Ce qui induit de graves questions sur l'équilibre socio-économique du «grand» centre-ville. Une telle concentration commerciale, tournée vers Chamalières, n'était pas au programme de la 1ère tranche à hauteur de 3180 F le m², quelle sera celle des loyers des 100 logements sociaux prévus (230 logements au total, plus 170 unités en résidences pour étudiants et célibataires) ? Enfin, question subsidiaire, y a-t-il encore un dessein architectural et urbain pour «l'îlot oublié», celui de l'angle Charles-de-Gaulle/Lagarlaye ?

Sans jouer les Cassandre, les architectes locaux s'interrogent. Le potentiel local aurait trouvé bien du grain à moudre au moment d'une réflexion globale et

surtout préalable, sur la redéfinition d'un équilibre urbain dépassant l'hypercentre qui se profile aujourd'hui. En fait de concours, celui du Carré Jaude était d'abord affaire de financeurs, l'ampleur du projet -500 millions de francs annoncés- rendant la chose inévitable... N'est-ce pas en amont qu'il faut imaginer une consultation de la profession, ne fût-ce que sous forme de «concours d'idées» ? La connaissance du terrain (en



Montée vers la place intérieure

l'occurrence du sous-sol, déjà éprouvée lors de constructions précédentes, comme le Dôme), le savoir-faire architectural sont là, et ne demandent qu'à jouer leur rôle dans une réflexion collective sur des opérations d'un évident intérêt public.

1 - Dossier de création ZAC de Jaude ouest 1, SEAu et Services techniques-urbanisme de Clermont-Ferrand.
2 - La Montagne du 9 février 1994.



Vue de la place intérieure

secteur - l'actuel parking- et quelques autres sur les deux sites plus petits, la ZAC voit les constructeurs locaux renoncer à l'aventure. Clermont ne manque pas vraiment de bureaux, et la promotion privée n'est pas au mieux de sa forme. D'autres programmes, comme l'ancien site de l'ASM, place Delille, peinent aussi à démarrer. Que faire, sinon tenter de rendre l'opération plus séduisante...

D'où l'extension de la ZAC (juillet 92), qui réunit les secteurs Barrière-de-Jaude et Angle en leur joignant l'espace qui les sépare. Voilà 1,8 hectare d'un seul tenant, susceptible d'attirer un gros constructeur... forcément national, pour assurer la maîtrise d'ouvrage d'un tel morceau de ville. Mais lorsque, après la valse-hésitation de la COGEDIM, la CGPS emporte ledit morceau, l'esquisse -probablement plus qu'une esquisse- tracée par Manolo Nunez suscite a posteriori bien des questions, au-delà des appréciations diverses sur le dessin lui-même : «massif», «plaqué», «forum central absurde au regard de la morphologie du quartier», etc.

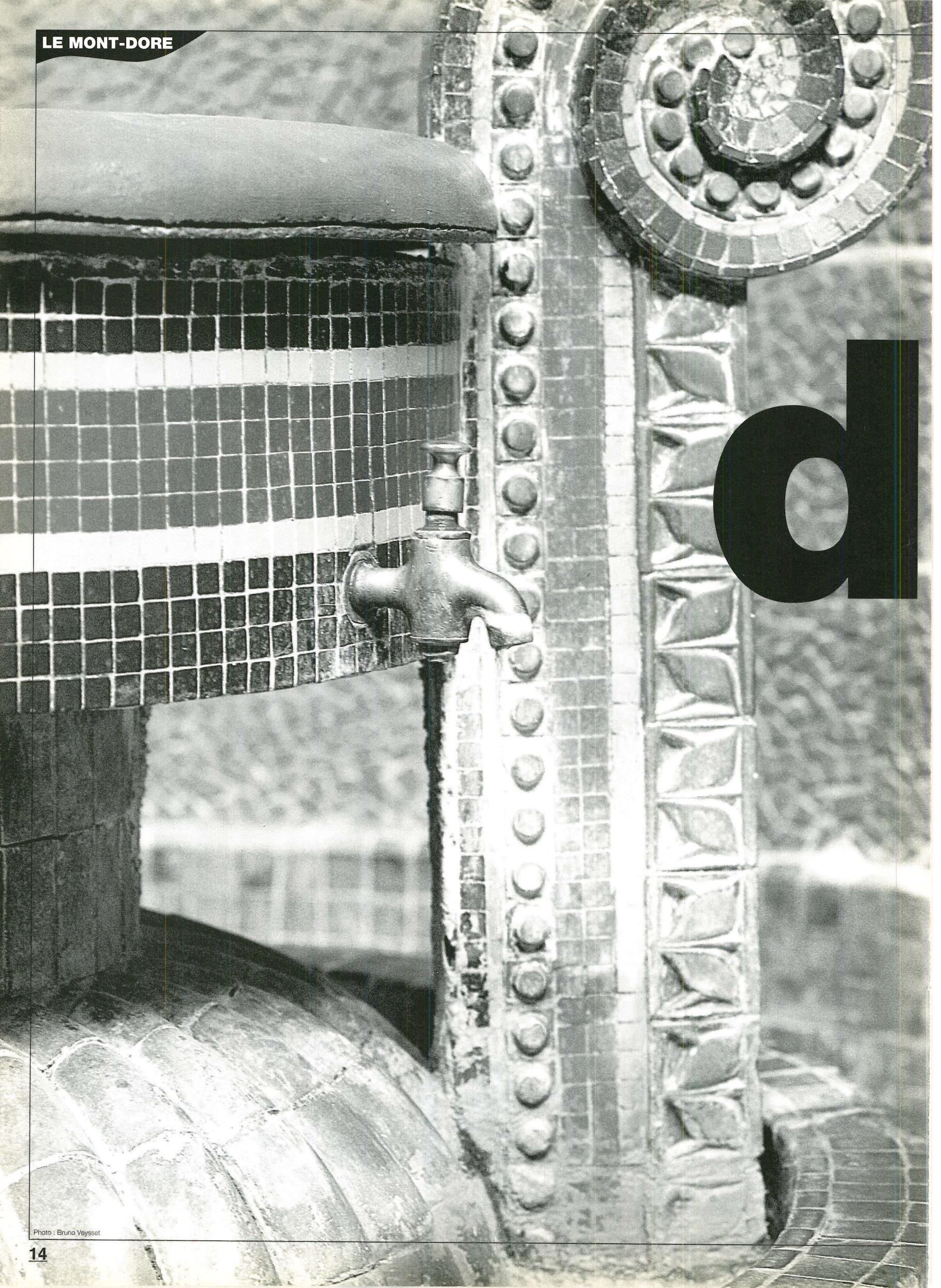
Un projet initial relativement discret dans la ville, où il était question d'insérer du neuf en plusieurs lieux, dans le respect des traces du bâti ancien et des flux qui, le long de la Tiretaine, ont fait l'histoire de la cité, a «glissé», après procédure publique d'expropriation,

Le Carré Jaude vu par les futurs archis

Paris par l'actualité, le Bureau des élèves architectes (BDEA) de l'école clermontoise a mis le Carré Jaude en tête d'affiche de sa semaine-ateliers, organisée à la mi-mars. Une centaine d'élèves, toutes années confondues, a planché sur les aspects architecturaux, urbains, sociaux et politiques de l'opération. Pour Elodie Gras et Karine Enjolras, l'intérêt en fut d'abord pédagogique, «dans la coopération entre nous, et le fait d'aborder des domaines peu connus, comme le financement et les aspects politiques, pour les plus jeunes.» L'enthousiasme a poussé trois d'entre eux à rencontrer Nunez, de passage à Clermont. «Il était intéressé par notre travail... mais il n'a pas donné suite. Apparemment, son esquisse ne changera pas beaucoup. Nous, c'est son implantation qui nous a gênés, plus

que l'image elle-même.» Ce qui les a poussés à proposer d'autres visions du site, parfois surprenantes mais toujours intéressantes, qui ont été exposées ce 24 juin à l'école... Mais aussi à modérer leur rejet du projet, «pour avoir un peu compris le processus qui y a mené». A les entendre parler de cette expérience de «prise directe» sur

la fabrication d'une part de leur ville, on arrive à résumer ainsi la problématique du Carré Jaude : un projet-phare, mais dont finalement personne n'a beaucoup parlé... sauf eux. Un peu tard, certes, mais mieux vaut tard que jamais.



d

Histoires des eaux

On s'intéresse à nouveau au thermalisme. Mais quelle doit être la contribution des architectes ? Faut-il réhabiliter à l'identique des établissements construits sous Napoléon III ? Ou envisager une rupture totale avec le passé ? Les opinions sont partagées. Jusqu'ici, en Auvergne, à de rares exceptions près, il s'agit surtout de rajeunir les bâtiments existants ou de les compléter. Il reste donc à inventer l'architecture thermale du siècle prochain.

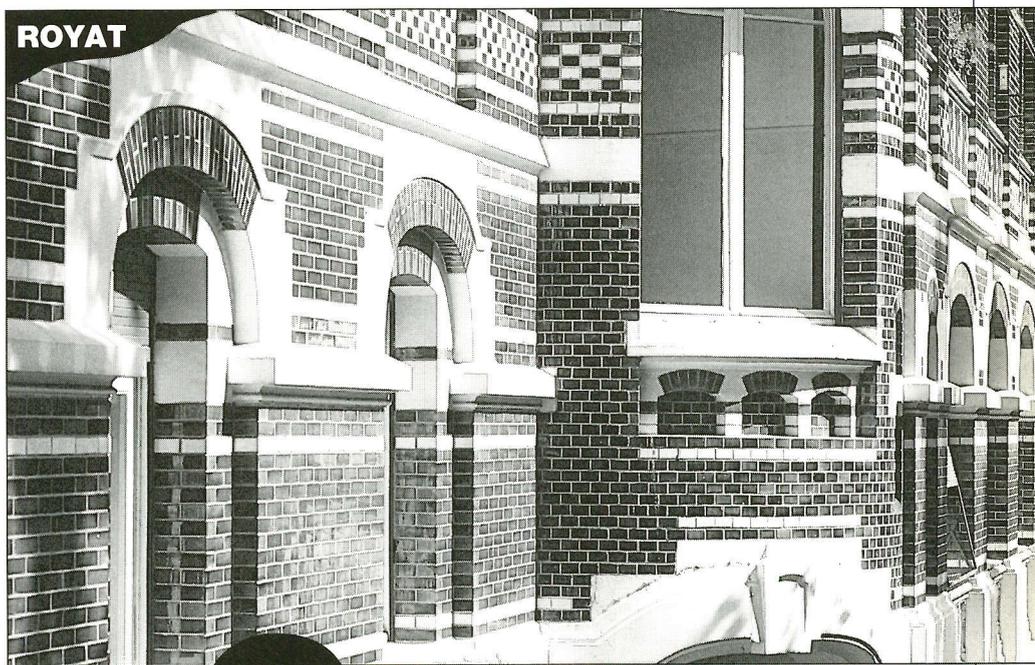


Photo : Syracuse

elle avait été oubliée un peu trop vite. L'architecture thermale revient à la mode. Et le courant semble même s'accélérer. Quelques spécialistes poussent à la roue, comme Dominique Jarrassé, auteur du livre "Les Thermes romantiques" déclarant dans un colloque qu'il avait organisé à Clermont-Ferrand, en mars dernier : "Nous envisageons le thermalisme comme un fait culturel qui a engendré certains types d'architecture". Réponse enthousiaste de Jean-François Béraud, le directeur de l'Association intercommunale pour la promotion et le développement des stations thermales d'Auvergne - elles sont au nombre de dix -, qui s'appuie déjà depuis quelques temps sur le patrimoine pour séduire les



L'esprit fin de siècle

ici, l'architecture néo-classique règne en maître et tout le monde a choisi le parti pris de la réhabilitation à l'identique - du maire à l'architecte - préférant abandonner le style donné au centre thermal, inauguré à la fin des années soixante dix.

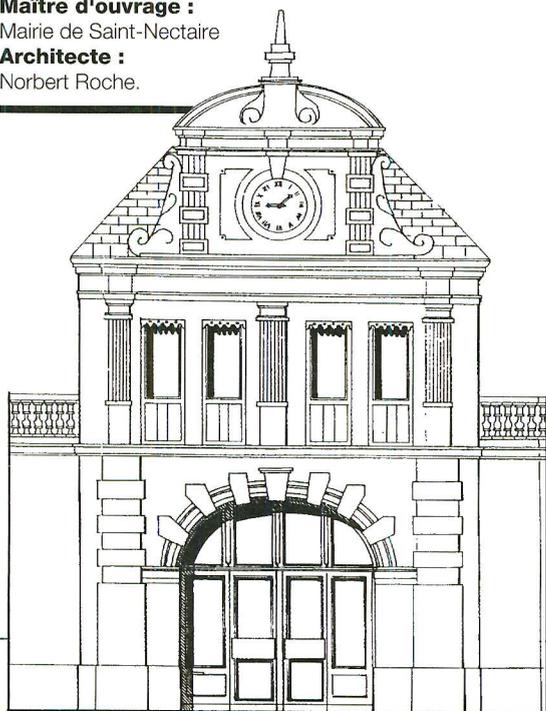
«*Nous sommes obligés de "l'habiller" pour conserver l'harmonie de la station*», précise Gérard Simon, le maire. Il est vrai que les autres bâtiments sont tous inspirés de l'architecture néo-classique très en vogue à l'époque de Napoléon III et forment un ensemble intéressant.

Que ce soit l'hôtel des Bains Romains, entièrement rénové au goût du jour, dans un cadre fin de siècle, avec de grands salons, lui permettant à nouveau d'être classé 3 étoiles, ou encore l'ancien établissement thermal, lui aussi réhabilité avec fidélité, qui abrite maintenant la maison du curiste, l'office du tourisme et un club de rencontre pour le troisième âge. Sans oublier le jardin qui vient d'être dégagé, ni la buvette habillée de décors rappelant les années 20, ni le petit théâtre signalé par des colonnades, qui établit un lien entre les espaces verts et le bâtiment.

En retrouvant son aspect et ses couleurs d'origine, en préservant aussi certaines marques du passé, comme cette ancienne baignoire en pierre de volvic qui symbolise le premier soin pratiqué dans la station : l'affusion lombarde, Saint-Nectaire a remis en valeur ses qualités de ville d'eau.

Réhabilitation des Grands Thermes de Saint-Nectaire (Puy-de-Dôme)

Maître d'ouvrage :
Mairie de Saint-Nectaire
Architecte :
Norbert Roche.



Centre de Balnéothérapie et de santé Global Les Celestins - Vichy

Maître d'ouvrage :
Compagnie Fermière de Vichy
Architecte :
Michel Douat, Richard Harland et Associés

→ curistes mais aussi les touristes auxquels il compte proposer un circuit. "C'est une excellente image pour notre région", souligne-t-il. *Proposons à nos visiteurs de découvrir cette architecture napoléonienne, si caractéristique de nos stations thermales ! Nous tenons là un véritable trésor*."

Rien n'est encore officiellement arrêté, mais le prochain plan thermal pourrait bien confirmer cette orientation. L'enveloppe devrait tourner entre 40 et 50 millions de francs, à laquelle se rajouterait la participation financière des stations thermales, pour financer trois types d'interventions : l'environnement et le cadre de vie, la rénovation d'établissements thermaux et la création de centres de remise en forme, enfin l'amélioration et la mise aux

normes des hôtels et des résidences meublées. Traduisez : des commandes pour les architectes et les entreprises du bâtiment.

"N'a-t-on pas trop tendance à subir l'influence du passé ?"

Réveil de l'architecture thermique? Depuis quelques années, les chantiers se sont multipliés dans la région, à Vichy, Royat, Saint Nectaire, Le Mont Dore, Chaudes Aigues... D'autres n'ont pas dépassé le stade de l'avant-projet détaillé comme c'est le cas à Nérès-les-Bains. Mais pour quels types de projets? "N'a-t-on pas tendance à subir trop fortement l'influence du passé, se demande Roland Ondet, ancien président de l'Ordre des architectes. *L'architecture thermique devrait être avant gardiste. Or, il ne semble pas que les maîtres d'ouvrage aient choisi cette voie*", remarque-t-il, légèrement déçu.

Dans cette histoire, tout le monde a raison. Personne

ne cherche vraiment à pasticher l'architecture flamboyante de cette période, largement influencée par le style classique, colonial et arabisant - exemples, le bleu marine appuyé et les coupes à Vichy - mais aucun architecte, en revanche ne peut échapper à l'ambiance particulière de chaque station. Le pourrait-il d'ailleurs vis-à-vis de son client?

C'est le discours que tient Michel Douat, architecte. Il ne rejette nullement la présence napoléonienne qui marque Vichy. *"Nous avons proposé une architecture qui s'intègre dans une ville fortement marquée par l'eau. Pourquoi vouloir le renier? Les curistes, dit-il, recherchent aujourd'hui une relation authentique. Il n'y a aucune démesure aux Bains Callou, au Centre de balnéothérapie Les Célestins ou à l'hôtel Steigenberger. Nous avons seulement écouté les curistes"*.

Dans sa démarche, le Cabinet D.H. et A., autrement dit Douat, Harland et Associés, a préféré privilégier l'aménagement intérieur, créer une ambiance thermale familiale, accorder une grande importance au système de soins, plutôt que de planter, là, un "objet" clinquant. *"Le charme discret, qui se dégage de la ville, ne devait pas être bousculé"*, ajoute Michel Douat. Seule concession au traitement extérieur : une certaine modernité des bâtiments qui *"soit ressentie comme un langage simple, facilement reconnaissable, afin que le curiste s'y rende naturellement"*.

Adaptés aux différents types de curistes, les deux établissements se complètent parfaitement. Les thermes Callou, créés en 1990, parmi les plus modernes d'Europe (capacité d'accueil : 30 000 curistes), reçoit la clientèle prise en charge par la Sécurité Sociale. Le Centre de santé-beauté "Les Célestins", unique en Europe lui-aussi, (capacité d'accueil :

14 000 curistes), relié directement à un hôtel 4 étoiles luxe géré par le groupe allemand Steigenberger, s'adresse à une clientèle plus aisée.

A aucun moment, les architectes n'ont cherché à provoquer une rupture au niveau des formes ou encoffre des volumes. A l'hôtel Steigenberger, ils ont simplement joué sur les détails, certes essentiels, pour procurer un certain dépaysement, comme la dimension des chambres et des terrasses, le style des bars, la présence d'une piscine au sommet du bâtiment, bref, ce qu'on pourrait appeler aujourd'hui une "architecture conviviale". Indispensable quand on s'occupe de thermalisme ! Selon les architectes, ce principe a été appliqué partout, aussi bien aux "Célestins" qu'aux thermes "Callou".

Une mise en scène de l'eau

"Les curistes viennent dans nos stations pour se soigner dans un endroit agréable", répète Michel Pranal, l'un des trois architectes qui suit les aménagements de l'établissement thermal de Royat. Pour cette nouvelle "piscine de marche", un soin là encore unique en Europe, qui permet aux curistes de remonter le parcours de l'eau à contre courant et de soigner ainsi leurs jambes par un système de bains bouillonnants, il ne souhaitait pas que *"l'architecture traduise une notion unique-*

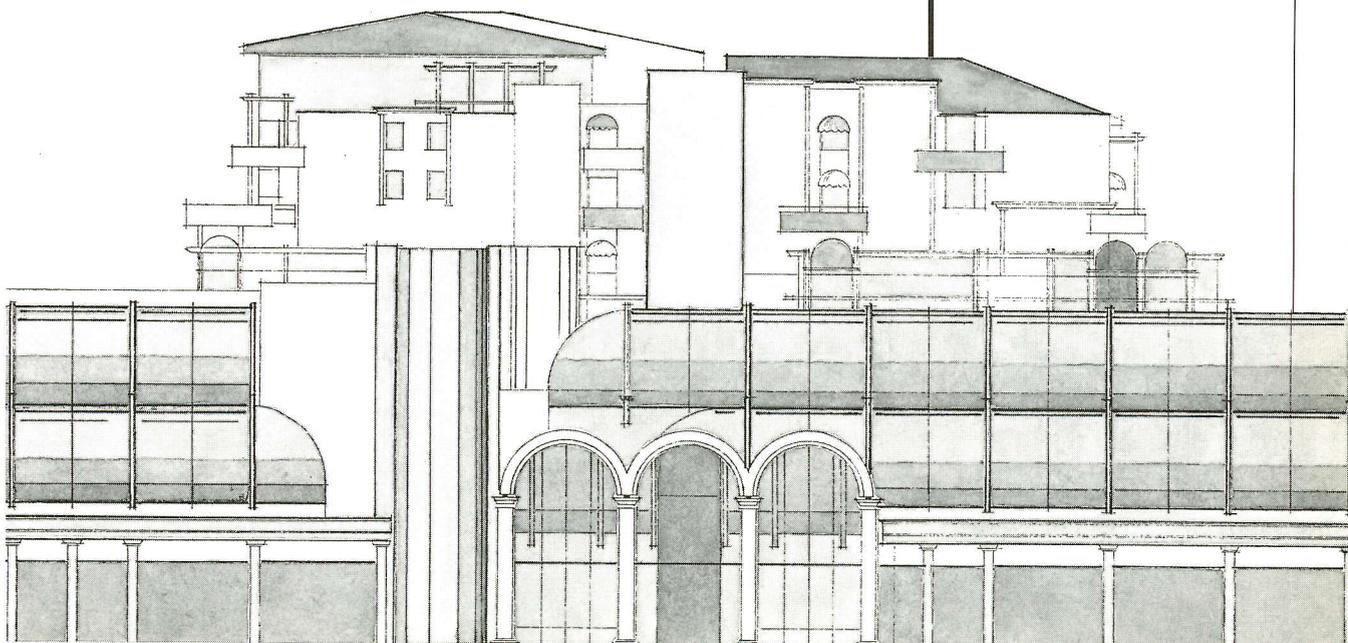


Photo : Bruno Veyssat

Deux versions

Le véritable feuilleton vécu par Alain Kergrohenn l'a conduit à proposer deux versions du projet qui, finalement, a été abandonné faute d'investisseurs. La première, prévue au concours, regroupait l'ensemble du programme : une résidence hôtelière comprenant une centaine d'appartements, un studio au 2 pièces, un restaurant et le nouveau centre thermal. La seconde reportait la résidence sur l'arrière tandis que l'établissement thermal était coiffé d'un restaurant panoramique. Afin de rendre le bâtiment plus convivial, l'architecte avait

imaginé un patio à chaque niveau et un traitement en arrondi de toutes les cabines qui avaient été regroupées.

La façade de l'établissement thermal était recouverte en verre sur laquelle l'eau devait couler en permanence afin de rafraîchir l'atmosphère.

Construction d'une résidence hôtelière, d'un restaurant et d'un nouvel établissement thermal à Néris-les-Bains (Allier)

Maître d'ouvrage :

Régie municipale des établissements thermaux

Architecte :

Alain Kergrohenn.

**Réalisation
d'une piscine
de marche à Royat
(Puy-de-Dôme)**

Maître d'ouvrage :

Mairie de Royat

Architectes :

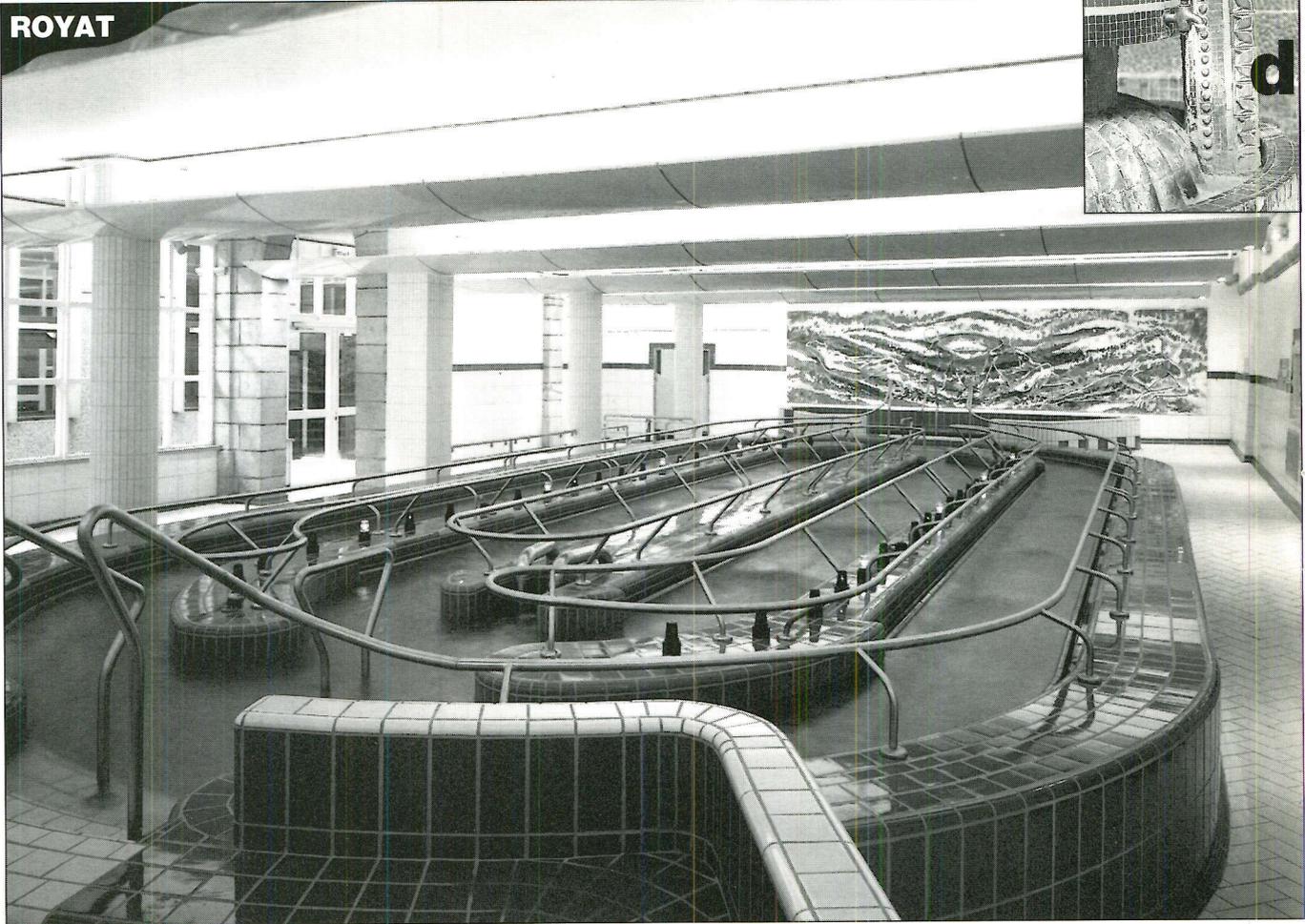
Claude Chavarot, Claire Calvet,
Michel Pranal.

ment médicale. La plupart des curistes accepte ce soin aussi pour le jeu, reconnaît-il. Nous avons cherché également à redonner l'impression d'une lumière naturelle en installant de grandes vasques au plafond qui traversent la salle de part en part.

Cette mise en scène de l'eau, on la retrouve encore dans le parc thermal, au niveau de la source Eugénie. Plutôt que de s'en tenir à une simple réhabilitation, le concepteur a rajouté, dans une architecture fin de siècle, un bassin résolument contemporain, alimenté par une pompe qui permet à l'eau de jaillir au passage des curistes. "Si l'on propose un nouvel équipement, il doit être moderne", estime Michel Pranal, faute de pouvoir imaginer un nouveau langage thermal par manque de programme important, comme ce fut le cas pour les architectes au 19^{ème} siècle.

La nouvelle image du thermalisme se développe

ROYAT



quand même par à-coup, y compris dans des programmes plus classiques comme la Résidence Choussy, à La Bourboule, qui respecte scrupuleusement le style architectural de la station, ou celui des Grands Thermes de Saint Nectaire, que Norbert Roche, l'architecte, a simplement remis en valeur, afin de rendre à la façade l'attrait qu'elle avait toujours exercé sur les visiteurs. C'est en fait l'organisation interne des bâtiments qui laisse cette impression de modernité.

**"C'est
à l'architecture
que l'on
reconnait
une ville d'eau"**

Difficile de s'y soustraire lorsque le maître d'ouvrage n'attend qu'une réhabilitation bien menée. Mais dans une région où l'héritage thermal est superbe, pouvait-on aller plus loin ? Certains ont essayé comme Alain Kergroehnn, à Nérises-Bains. Sans résultat malheureusement puisqu'entre temps l'établissement thermal a déposé le bilan. Une perte estimée à 800 000 F pour l'architecte ! "De quoi mettre la clef sous la porte", bougonne-t-il, visiblement fatigué de toute cette histoire à rebondissements.

Là encore, comme à Vichy, l'architecte n'avait pas voulu créer de rupture totale. Sa proposition pour une résidence, un restaurant et un nouvel établissement thermal comportait un savant mélange d'architecture contemporaine - au niveau des formes, en particulier, la façade arrondie, en verre, sur laquelle venait ruisseler l'eau symbole du thermalisme et des maté-

riaux actuels - et de reminiscence néo-classique en rajoutant des colonnes doriques. "C'est à l'architecture que l'on reconnaît une ville d'eau, explique-t-il. A chaque époque, son style d'établissement !".

Plus classique, le nouveau Centre de remise en forme de Chaudes Aigues, qui doit ouvrir ses portes à la rentrée prochaine, cumule plusieurs contraintes et non des moindres : abriter sous le même toit un gymnase destiné aux élèves pendant l'année scolaire, qui servira aussi de parcours de santé et d'assouplissement pour les curistes, et des salles réservées aux soins pendant la période de cure. Le tout construit sur un terrain encaissé.

Les deux architectes, Jean-Louis Estival et Charles Terrisse, s'en sont sortis honorablement en séparant nettement les deux entrées et en choisissant des matériaux rappelant l'architecture traditionnelle du village que l'établissement domine: le bois pour la charpente - un clin d'œil aux forêts alentours -, la pierre de pays pour les façades, l'acier teinté aux couleurs de l'ardoise qui caractérise les toitures de Chaudes

ROYAT



Photo : Syracuse

La gloire des architectes



Photo : Syracuse

“ **L'**architecture thermale, c'est bien sûr quelques bâtiments spécifiques, mais surtout un air, une manière de traiter les édifices, un goût de la fête...”, écrit Bruno Foucart dans la revue "Monuments Historiques" (1). Architecture thermale ou architecture de bains ? Les curistes tranche-

ront. En tout cas, les architectes profitèrent du Second Empire et de son attrait pour le thermalisme mondain. Napoléon III " prend les eaux" et lance différentes stations dont Vichy. Au milieu du 19^{ème} siècle, "la bourgeoisie montante voit dans la ville d'eau un espace privilégié pour l'exercice de son pouvoir", constate Dominique Jarrassé, dans son livre "Les thermes romantiques" (2).

Que voit-on dans ces jeunes stations? D'abord, l'établissement thermal, le monument phare. Et pour affirmer ce caractère, les architectes, à l'époque, puisèrent leur inspiration dans l'antiquité romaine. "Les fastes des décors à l'antique, souvent un néo-classicisme assez austère, furent réservés aux façades principales et aux halls d'entrée", note la DRAC Auvergne (3). Aucune

contrainte thérapeutique ne pesait sur les édifices qui jouèrent pleinement leurs fonctions d'accueil et de rencontre.

Des dynasties d'architectes

Peut-on parler de "doctrine architecturale", comme le fait Dominique Jarrassé? Sans aucun doute. Tous les grands projets se concentrèrent alors entre quelques mains. "Plusieurs générations d'architectes façonnèrent l'image des thermes auvergnats sous

églises romanes auvergnates. Clin d'oeil aussi à l'architecture bouronnaise grâce aux briques polychromes utilisées par Lesueur, en 1861, pour l'établissement thermal de Bourbon l'Archambault.

"Mais le caractère thermal s'étendra à toute la station, à tous les types d'édifices, privés ou publics, qui constituent les villes d'eaux", remarque Dominique Jarrassé. Tous les décors tournaient autour de l'eau :

conçu aussi pour la fête et le plaisir: le casino, importé d'Italie, se distinguait par son "architecture éclectique", la buvette, avec ses rites, apportait aux curistes un certain divertissement. Même chose pour les "vertus oniriques des sources dramatisées par une mise en scène architecturale", et la gare, enfin, "la première image que le curiste percevait de son futur séjour. Ces détails n'échappèrent pas aux



Photo : D. Massacrier

CHÂTEL-GUYON

l'autorité du Conseil des Bâtiments civils et des médecins inspecteurs, constate la DRAC (3). Certains architectes travaillèrent de père en fils, comme les Ledru, spécialisés dans ce domaine et qui intervinrent au Mont Dore, à Royat et à La Bourboule". Dominique Jarrassé prétend même que "de véritables dynasties se mirent en place dans les départements."

Largement marqués par la mode néo-classique, les architectes locaux se laissèrent quand même influencer par l'art roman local. A Royat, l'arkose jaune clair rappelait nettement l'appareillage de certaines

conques, dauphins, hippocampes, sirènes, roseaux... "Si l'ornementation monumentale des grands édifices fut stricte (...), celle des villas de particuliers fut au contraire beaucoup plus libre, presque osée parfois", précise la DRAC. Les architectes n'avaient qu'à choisir dans le catalogue inépuisable des ressources décoratives de la fin du siècle dernier".

Un véritable urbanisme thermal

D'autres édifices participaient alors à ce véritable urbanisme thermal,

Compagnies de chemin de fer qui concurent pour leurs stations des gares hors du commun, n'hésitant pas à suivre le dernier goût des courants architecturaux", peut-on lire dans l'ouvrage "En d'autres thermes".

A tous les niveaux de la station thermale, l'architecture joua ainsi un rôle précieux, à travers cette "poétique de la ville d'eau" (4). Et les écrivains romantiques de l'époque - Chateaubriand, Georges Sand, Mme de Sévigné... - ne s'y tromperont pas en fréquentant assidument ces nouveaux lieux de soin et ... de plaisir.

(1) "Monuments Historiques", n° 1, 1978.

(2) "Les thermes romantiques. Bains et villégiatures en France de 1800 à 1850", Institut d'Etudes du Massif Central, coll. "Thermalisme et civilisations, 29, bd Gergovia, 63037 Clermont Ferrand Cedex, 290 p, 188F.

(3) "En d'autres thermes. Art et architecture thermale en Auvergne", Association pour l'Etude et la Promotion du Patrimoine Auvergnat, 1987.

(4) "Poétique de la ville d'eau", Dominique Jarrassé.

Le temps est notre allié

AUVERGNE THERMALE

● GROUPEMENT D'INTERÊT ECONOMIQUE ●

Etudes - Développement - Conseil - Investissements

contact : J.F. Béraud Administrateur

G.I.E. Auvergne Thermale 8, avenue Anatole-France 63130 Royat

Tél : 73 34 72 80 Fax : 73 35 74 02

ROYAT

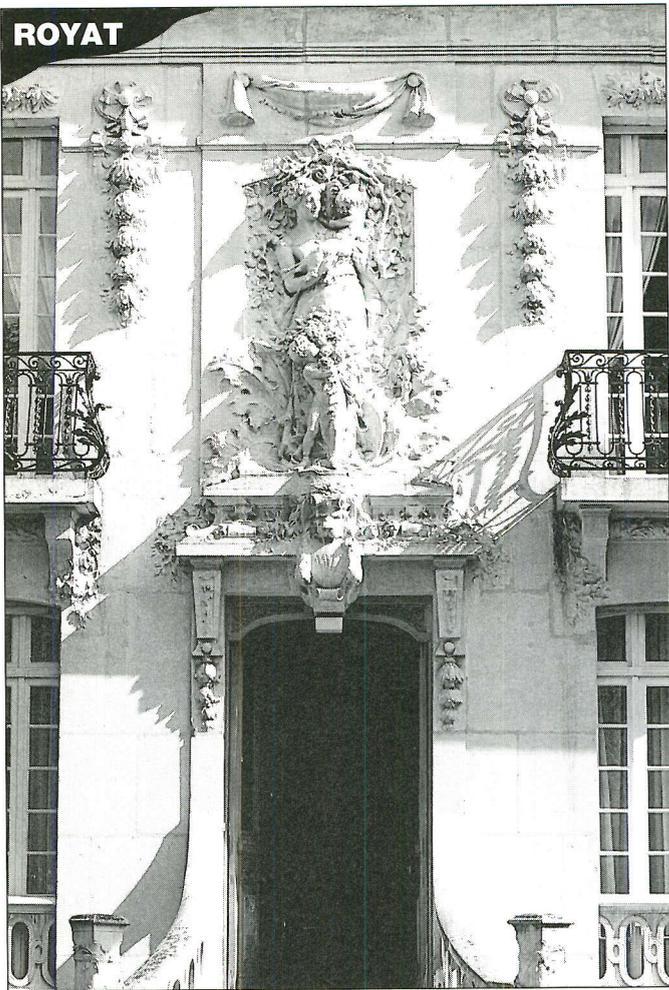


Photo : Syracuse

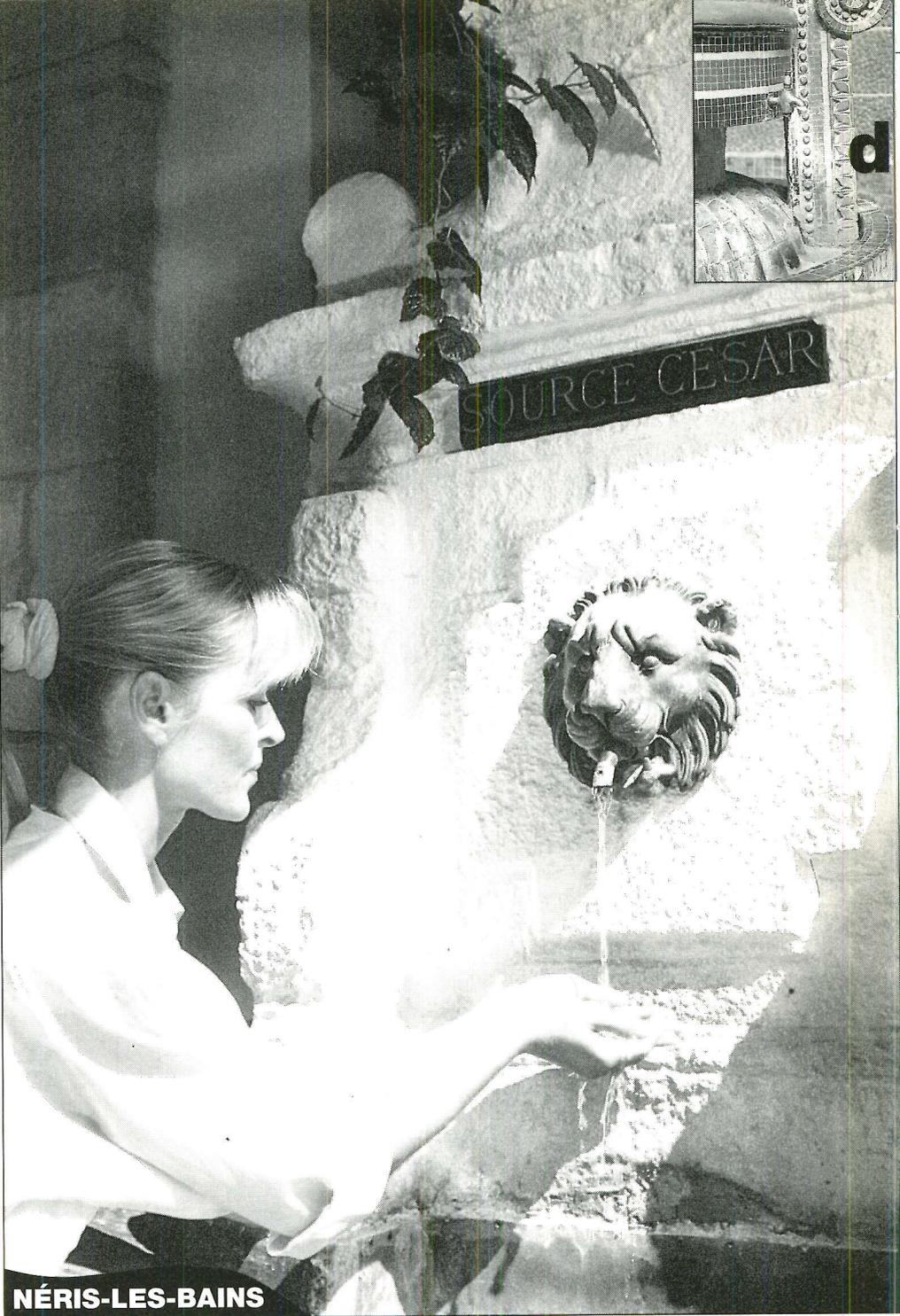
S'adapter aux contraintes du terrain

A Chaudes-Aigues, les architectes ont dû résoudre deux problèmes majeurs : d'un côté, concilier dans un même bâtiment un centre de remise en forme et une salle de gymnastique, de l'autre, s'adapter au terrain étroit, allongé, encaissé et traversé par un ruisseau. Ils ont joué en fait sur les pentes du terrain pour différencier les accès après que chaque "fonction" puisse avoir une entrée distincte et dessiner des terrasses arrondies, signalées par trois énormes séquoias, visibles du bourg. Ils ont utilisé des matériaux

traditionnels : le lamellé-collé pour la charpente, qui rappelle les forêts environnantes, la maçonnerie traditionnelle et la pierre de pays apparente ainsi que l'acier teinté couleur ardoise pour la couverture, dans la pure tradition de l'habitat local.

Le centre de remise en forme de Chaudes-Aigues (Cantal)

Maître d'ouvrage :
Mairie de Chaudes-Aigues
Architectes :
Jean-Louis Estival,
Charles Terrisse.



NÉRIS-LES-BAINS

Photo : Syracuse

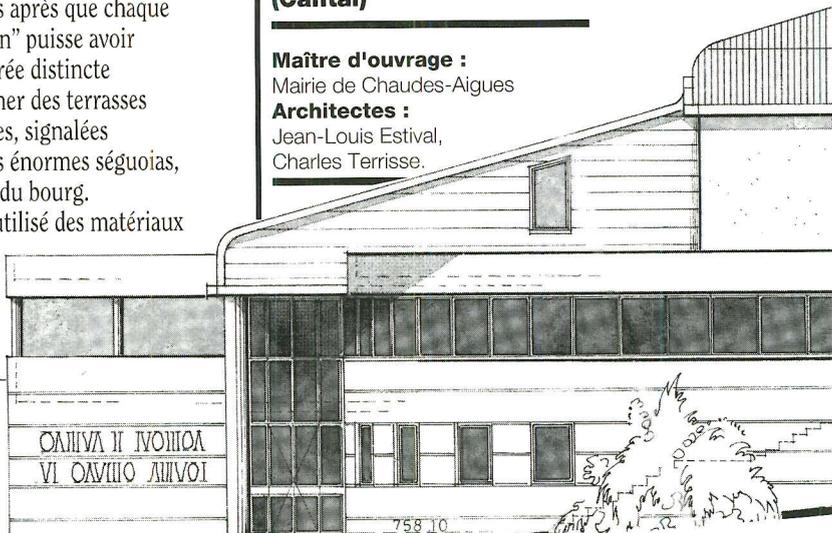
→ Aigues. Reste à définir maintenant un cheminement lisible pour les curistes, qui les conduira jusqu'à l'établissement thermal, en passant par le musée de la géothermie, unique lui aussi en Europe.

"Nous n'avons pas les moyens de notre volonté architecturale"

Il n'est pas si facile à notre époque de lancer de vastes programmes. Malgré le redémarrage de certaines stations - Saint Nectaire a enregistré une progression de 2,7% l'année dernière -, les maîtres d'ouvrage, exception faite de Vichy, hésitent toujours à s'endetter dans un secteur en pleine mutation, qui exige en outre des capitaux importants, empêchant du même

coup les architectes de s'exprimer pleinement. "Nous n'avons pas les moyens de notre volonté architecturale", se plaint le maire de Saint Nectaire, Gérard Simon, qui a pourtant réussi à raffler toutes les subventions possibles pour donner un coup de fouet...thermal à sa station.

Prudemment, les investisseurs testent de nouveaux produits. Comme la résidence Choussy à La Bourboule, ouverte toute l'année, qui a réussi jusqu'ici à attirer une nouvelle clientèle familiale. Prudemment aussi, les stations profitent des avantages du plan thermal, pour créer de nouveaux soins et mettre aux normes des établissements, somptueux certes, qui ne correspondent plus tout à fait au goût du public. Mais les investisse-





ments sont lourds et la rentabilité incertaine.

L'accent est mis plutôt sur la qualité technique des installations. "Très souvent, les architectes doivent montrer une sérieuse dose d'ingéniosité, avec la complicité des bureaux d'études, pour installer une technologie de pointe dans des bâtiments anciens", souligne Michel Pranal. Il est vrai que la tuyauterie, le stockage de l'eau et la ventilation prennent autant de place que le centre lui-même. A Royat, mais c'est le cas dans toutes les autres stations, les architectes ont dû choisir les matériaux avec soin pour apporter une réponse bactériologique ou simplement préserver les installations de la corrosion provoquée par les eaux thermales acides.

Faut-il regretter "l'urbanisme thermal" du 19^{ème} siècle, composé d'un grand bâtiment auquel était rattaché de nombreuses ramifications tels qu'un kiosque à musique, des tonnelles, un casino, sans oublier la gare (voir l'encadré "La gloire des architectes") ? "A cette époque tout était pris en

compte pour satisfaire les besoins du curiste", résume Roland Ondet.

Il reste à inventer un nouveau concept de ville thermale

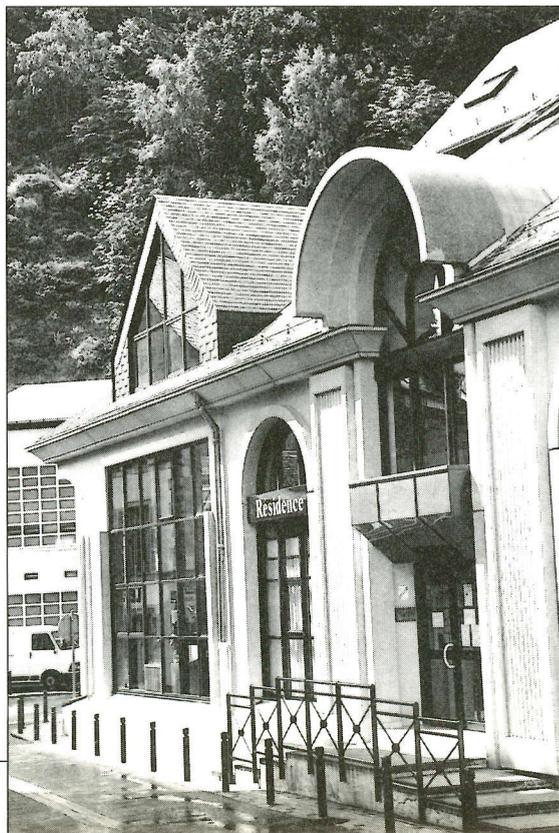
C'est vrai. Mais les habitudes ont changé. Et la plupart des stations n'ont plus les moyens de s'offrir un projet global. Il reste à inventer un nouveau concept de ville thermale. Beaucoup d'idées surgissent ici ou là. Mais les spécialistes n'ont pas réussi à s'entendre. Il semble bien, aujourd'hui, qu'une clientèle plus jeune, familiale et issue des classes moyennes, apparaisse sur le marché et qu'elle vienne au thermalisme sans passer par la Sécurité Sociale. C'est pour elle notamment que Gérard Bourgeois a lancé la Résidence Choussy. D'autres ont tablé sur une clientèle plus fortunée comme à Vichy.

"Je rêve à une nouvelle ville thermale qui partirait de rien". Pour Christian Jamot, géographe clermontois et spécialiste du patri-

A l'identique

Disposant d'une place réduite, Alain Galinat, l'architecte, a "enterré" l'établissement thermal et construit au dessus les 60 studios. Toutes les galeries techniques ceinturent le bâtiment et sont reliées aux bassins de stockage situés plus haut dans la montagne, afin d'amener l'eau par gravité.

Photo : D. Massacrier



"On a joué sur la composition des façades, l'utilisation de la pierre de pays pour les corniches notamment, les couleurs comprises dans des camaïeux de jaune et d'ocre et la toiture en ardoise, afin d'intégrer le bâtiment dans la ville", explique-t-il. L'intérieur a été traité en grès, plus résistant, avec des joints en résine et des tuyauteries en inox pour empêcher la corrosion que provoquent les brouillards artificiels. L'architecte a travaillé avec un décorateur pour aménager les salles de soin et le hall d'entrée, qui propose aux curistes une petite fontaine coulant en permanence.

Construction d'une résidence de 60 chambres et d'un centre de soin à La Bourboule (Puy-de-Dôme)

Maître d'ouvrage :
Compagnie des eaux minérales de La Bourboule
Architecte :
Alain Galinat.

VICHY



Photo : Yves Le Chapelin

moine thermal, le frémissent enregistré de puis quelques années en faveur du thermalisme, devrait amener l'ensemble des acteurs, et les architectes bien sûr, à réfléchir sur une nouvelle conception de la cité thermale. "Les différentes fonctions éclatées autour des thermes ne correspondent plus à notre mentalité", dit-il.

Après avoir fait le tour des stations européennes, il préconise, un système intégré, autour de la source, auquel seraient rattachées les fonctions traditionnelles : boutiques, salles de sport, piscine, casino et bien entendu l'établissement thermal. En s'atta-

chant à garder l'eau comme ligne conductrice. Comment imagine-t-il la future cure thermale? "Moins médicale que maintenant, plutôt comme une médecine douce où l'on prendrait plaisir à être dans l'eau, comme le font déjà les japonais".

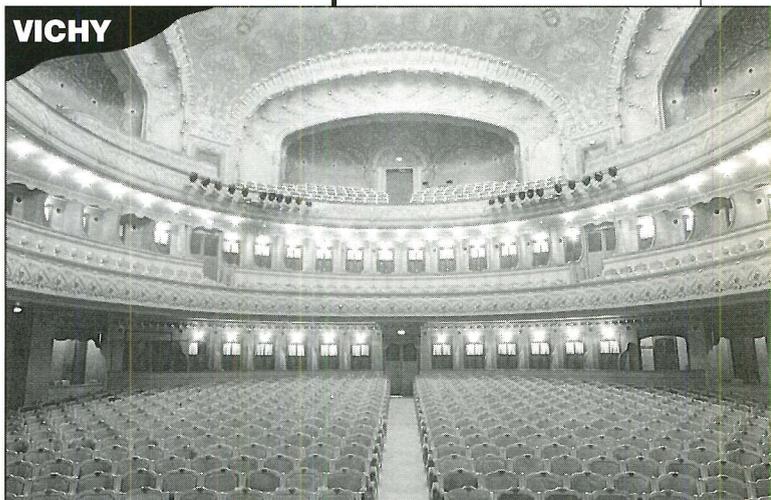
Autrement dit, quelque chose qui s'apparenterait à un centre sophistiqué de remise en forme, en prenant soin de séparer les différentes clientèles, avec d'un côté les soins et de l'autre les loisirs. Voilà un champ d'études passionnant pour les architectes qui voudraient traduire dans l'espace cette ville thermale d'avant garde. **AV**

L'Opéra de Vichy redore son plafond

Coup d'éclat dans la grande salle de l'Opéra de Vichy. Une équipe de restaurateurs de tableaux, dirigée par Marie-Lys de Castelbajac, vient de redonner sa beauté originelle au plafond. Et il n'y a pas beaucoup de grand décor 1900 de cette qualité ! Après la restauration de la toiture de l'Opéra et de la façade de "La belle époque", ces travaux sont effectués dans le cadre

Photo : Yves Le Chapelin

du plan de relance de la station. La restauration s'effectue en deux phases : la première, aujourd'hui terminée, concerne le plafond, le dôme, le manteau de scène... La seconde, qui débutera à l'automne, porte sur le reste des décors, la réfection à l'identique des fauteuils, du plancher et de diverses installations électriques. Elle se déroulera parallèlement aux travaux du centre de congrès.



clin d'œil

Deux fois 2 pour la 12



Le cyclope

Gérard est massif devant le piano. D'ici on ne voit que la poupe généreuse, la diagonale blanche de la bretelle du tablier sur le tee-shirt azuréen, le pantalon pied-de-poule bien rempli.

C'est la troisième journée d'escalopes, les autres attendent sagement au chaud, marinant dans leur jus.

Là-bas, c'est la salle à manger, l'entrée chou-fleur vinaigrette ou cœur de laitue ; on entend le gentil ronron des voix sur fond de percussion fourchettes. Sagement, c'est l'entrée.

Dehors, la grisaille d'un avril dégueulasse comme jamais. C'est la première cure de l'année, les maharadjahs sont de retour.

Tout à l'heure, sur la table en bois qui trône au milieu de la cuisine, le père Bianco a payé son apéro. Ah, ce père Bianco, toujours la rigolade, toujours une bonne histoire à raconter. Le père Bianco, il est de Carpentras, ça fait 15 ans qu'il la fait la cure, et qu'il "descend" chez Gérard. Il fait résonner la cuisine de ses éclats de rire qui glissent sur la laque fraîchement refaite du plafond et des murs comme une savonnette dans la baignoire. Sa femme, un peu en retrait, la soixantedizaine florissante, harnachée dans un jogging gris-vert-

mauve discute à mi-voix avec la patronne en sirotant son Martini.

Gérard lui, baigne dans le saindoux des escalopes, chrono suisse en tête. Le programme du service est réglé comme un indicateur de chemin de fer : Midi-sonnette "A table", les entrées sont sur les tables, ronds de serviettes, kil de rouge, carafe d'eau, corbeille à pain.

Midi 1/4 - retour des assiettes entrée, navette des filles de salle, plat de résistance. Ce sera tout-à-l'heure les escalopes (avec des cartes)

Midi 40 - fromage, 50 - dessert puis retour vaisselle, cliquetis des couverts dans les casiers de bois, ronron de la machine, valse de l'éponge, seau plastique, torchons, coups de robinet, agitation vaisselière pendant une petite demi-heure.

Et le calme à 1h 1/4, - les maharadjahs ont regagné leur chambre pour le sieston, repas avec les filles puis sieston du patron qui se lève à 5 plombs tous les matins.

La table de la cuisine, de comptoir, puis passe-plat, desserte, devient bureau. La patronne, sagement dans le silence de toutes ces siestes empilées au-dessus de sa tête, de tous ces demi-sommeils mélangés qui emplissent la pension comme un gaz lénifiant, la patronne

donc, bosse. Correspondance, réservations, arrhes, mots gentils - tout manuscrit, "Chère Madame Machin, j'ai bien reçu le chèque de vos arrhes pour la chambre untel du 1 au 21 septembre.

LA CURE - LA ROUTINE. Ils sont là, les maharadjahs de la R 19 et de l'escort briquée, les gentlemen du jogging et du survêt, les dompteurs de caniches, les flambeurs de pétanque, les pilleurs de grosses têtes (sur RTL). Ah, où sont les coloniaux boucannés, syphillitiques, palludiques et romantiques, les robes à crinoline et les ombrelles sous les frondaisons du parc thermal autour du concert de l'après-midi sous le kiosque.

Où sont les maharadjahs et leurs suites, les femmes, leurs eunuques, leurs crocodiles apprivoisés, leurs limousines enchromées jusqu'aux oreilles avec des marchepieds comme des boulevards. Où sont les belles moustaches cirées, les redingotes à l'opéra, les tenues de soirée, les bals où le champagne tournait rond et où les valses coulaient à flot (ou l'averse).

Où est le temps où l'on se disait "vous ici, je vous croyais aux eaux" où on allait zozo avec domestiques, armes et bagages, à l'hôtel Métropole.

Ah, nostalgie d'avant la sécu, d'avant les 100 %, d'avant la retraite à 60 ans, où on allait zozo parce qu'on était riches, quand c'était complètement inutile et rigoureusement indispensable. Le temps où l'on bâtissait ces hôtels comme des temples qui aujourd'hui pourraient servir de décor à un thriller hitchcockien (j'en connais un -j- vous dirais pas où qui en hiver vous flanque la chair de poule rien qu'à le regarder). Ah, nostalgie du temps où faire 500 bornes était une bonne aventure (chère), où le soleil était un fléau qui ne brunissait que les manants et les ploucs et où les dames riches avaient la peau tendre et laiteuse avec plein de chiffons autour.

Ah, saloperie d'écologie, saloperie de soleil et de mer. Aujourd'hui, les dames riches sont à poil et marrons, elles se font thalassothérapiser chez les grecs. Aujourd'hui, les kiosques à musique sont vides, les tapis verts de casino remplacés par des machines à sous qui grignotent laborieusement les petites retraites.

Quatrième et dernière journée d'escalopes, on va envoyer. Tout fout le camp, il pleut, la petite Maryse ramène les assiettes de l'entrée et fait son annonce : 2 fois 2 pour la 12. C'est parti...

PRODUITS MÉTALLURGIQUES
TUBES ET ACCESSOIRES
ALTUGLAS - ALUMINIUM
TRÉFILÉS - COUVERTURE

mab acier

La gamme de profilé acier
RP MANNESMANN est la réponse idéale
aux questions :

- Esthétique / Sécurité ;
- Esthétique / Solidité ;
- Esthétique / Fiabilité.

Les nouveaux développements de la gamme vous
permettent désormais de créer à partir d'une
même base :

- Portes, portails, portes suspendues ;
- Fenêtres ;
- Loggias, vérandas, verrières ;
- Façades, murs-rideaux ;

offrant les meilleurs classements
d'étanchéité AEV.

Mais, la gamme RP MANNESMANN, c'est
également tous vos ouvrages :

- PARE-FLAMMES (jusqu'à 1 h 30),
- COUPE-FEU (jusqu'à 1 heure),
- PARE-BALLES (classe 3),
- ACOUSTIQUE (indice d'affaiblissement 40 db) ;

sans oublier :

- la PORTE AGRÉÉE H.L.M.
répondant à tous les derniers critères antivandalisme.



Porte d'entrée Maison de la Sarre

DISTRIBUTEUR
CONSEIL

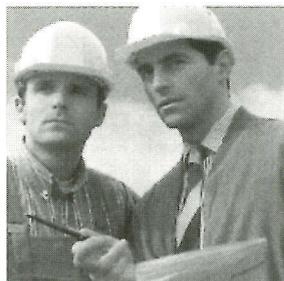
PROFILÉS
RP ACIER

Mannesmann
LA SÉCURITÉ
C'EST L'ACIER

Z.I des Acilloux
B.P. 36 63801
COURNON Cedex



Tél. 73 69 32 32
Fax 73 69 84 06



LA QUALITE SOUS TOUS LES ANGLES POUR LES METIERS DU BATIMENT

QUALIBAT, nouvelle raison sociale de l'OPQCB, permet
aux entreprises de valoriser leur savoir-faire auprès des
maîtres d'œuvre, des maîtres d'ouvrage et des particuliers.

Un certificat QUALIBAT sécurise, dans le cadre d'un appel
d'offre, les choix opérés par les donneurs d'ordre ou les
prescripteurs. Pour en savoir plus, appelez dès aujourd'hui
votre section QUALIBAT.

QUALIBAT

Section du Puy-de-Dôme

2, rue Barillot

63037 Clermont-Ferrand Cedex

Tél. 73 35 41 79



10, rue des Frères-Lumière
Z.I. du Brézet

63050 Clermont-Ferrand cedex 2
Tél. 73 91 91 40 - Fax 73 91 90 08

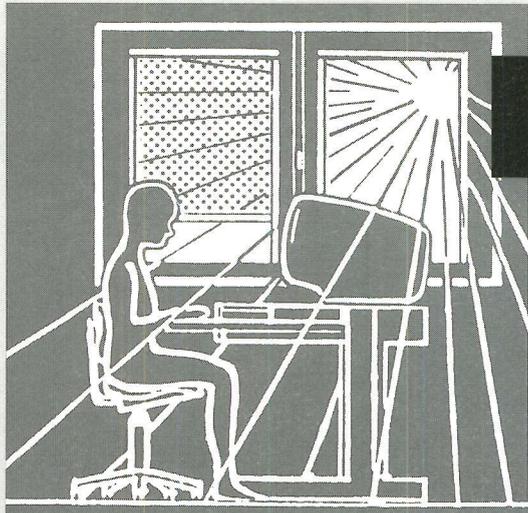
ENTREPRISE GÉNÉRALE - BÂTIMENT TRAVAUX PUBLICS - GÉNIE CIVIL

ENVIRONNEMENT

Traitement et récupération des résidus urbains
Traitement, épuration des eaux

GESTION DE TOUS SERVICES

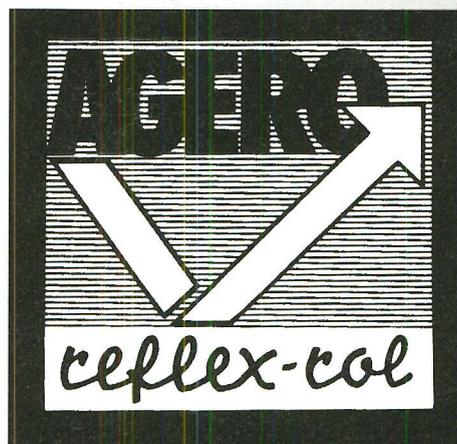
SOGEA Auvergne partenaire des architectes
pour construire l'avenir



LE PROBLEME

Thermique Solaire Energétique

LA SOLUTION



Protection thermique et anti-éblouissement

- Facteur Solaire : 0,16 (derrière vitrage 4/12/4)
- Transmission U-V : 0,9 % (derrière vitrage 4/12/4)
- Transmission Lumineuse : 2,9 % (derrière vitrage 4/12/4)
- Energie Fact. K : 1,7 (derrière vitrage 4/12/4)

POSE INTÉRIEURE... SANS EFFET DE SERRE !

- Adaptation facile sans modifications ni préparations
- Pas d'influence due aux intempéries
- Pas d'entretien, nettoyage facile
- Utilisation complète de l'emplacement à proximité des fenêtres pour les postes de travail avec écran cathodique
- Pas ou relativement peu d'investissement pour des installations climatiques

A votre service

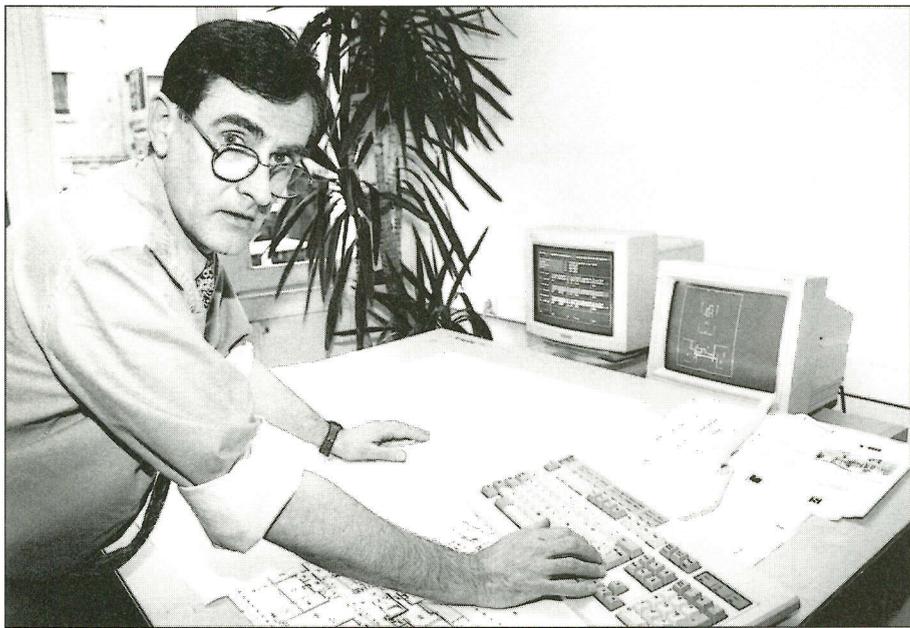
Centre France Distribution

Concessionnaire exclusif AGERO

Commercial : 3, rue Théophile Gautier - 63190 Lezoux

Tél. 73 73 18 72 - Fax 73 73 90 15

Les maîtres



du calcul

Ils ne sont pas nombreux en Auvergne – une vingtaine tout au plus – mais ils sont des partenaires pour les architectes.

Robert Blandin, administrateur régional de l'UNTEC (*), en donne les raisons.

Voilà une profession qui a su prendre le tournant au bon moment. Aujourd'hui, les économistes de la construction deviennent les partenaires des architectes et des maîtres d'ouvrage. Il est vrai que dans ce secteur les mentalités ont bien changé au cours de ces dernières années. On veut être sûr de bien respecter l'enveloppe

financière fixée au départ. Chacun regarde à deux fois avant d'investir. Et personne n'accepte plus le dépassement, ni les retards de calendrier.

C'est là justement que les économistes de la construction peuvent vendre leurs services. «*Le temps où l'on bâtissait sans compter est révolu. Partout, la loi économique a pris le dessus*», constate Robert Blandin. Sous entendu : la démarche retenue depuis quelques années va dans le sens recherché par sa profession. Qu'attend le maître d'ouvrage ? «*Des garanties financières*», répète inlassablement l'administrateur de l'UNTEC. Il n'a pas tort. Qui refuserait de connaître avec précision le montant de son projet ?

Logique et séduisant. «*Notre rôle consiste donc à gérer au mieux le projet, sans réduire la qualité ou étouffer les entreprises*», ajoute-t-il avec quelques précautions. Vis-à-vis aussi des architectes : «*Certains d'entre eux nous demandent de collaborer à leurs descriptifs de travaux pour chaque corps d'Etat. Ils vérifient ainsi la logique économique de leur projet*».

Aux côtés des architectes, ils rassurent. Avec un programme, ils peuvent évaluer le montant de l'investissement. «*A partir d'un dessin, nous sommes capables de calculer les quantités, permettant ainsi d'évaluer le*

coût total de la construction», explique Robert Blandin. Ce qui revient à donner aux économistes un rôle d'expert écouté.

Ils en ont les moyens. En quelques années, ils ont réussi au niveau national, à emmagasiner des quantités de données qui leur servent maintenant à simuler des projets dans n'importe quel domaine. Cela va du simple pavillon aux programmes beaucoup plus complexes comme les salles de sports, les maisons de retraite, les musées... Le tout modulé par des coefficients géographiques.

Des compétences élargies

Astucieux, rapide et fiable. L'informatique a bouleversé, là aussi, une profession qui se sentait menacée. Elle lui permet aujourd'hui de s'adapter au marché, après pas mal de transformations pour étendre ses compétences.

En guise de clin d'œil, il revient longuement sur les relations que la profession entretient avec les architectes. «*Que les choses soient claires entre nous : nous ne cherchons pas à les remplacer auprès des maîtres d'ouvrage, dit-il. Au contraire, les économistes peuvent les épauler et les aider. Nous avons chacun un rôle à jouer dans l'acte de construire*».

(* Union Nationale des Techniciens de l'Economie de la Construction.

LAGORSSE

BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

4, rue Charles-Bruyant
63000 Clermont-Ferrand

Tél. : 73 93 37 44 - Fax : 73 93 95 24

A R I M AUVERGNE

22, place de Jaude, BP 418
63011 Clermont-Ferrand cedex
Tél : 73 35 56 32 Fax : 73 35 14 58

Partenaire des communes pour la réhabilitation du parc privé

Un travail en concertation avec les acteurs locaux du bâtiment

Etudes spécifiques et Animations d'opérations concertées en faveur de l'amélioration de l'habitat privé : OPAH, contrats d'assistance, PST, campagnes de ravalement de façades...

des relais dans chaque département

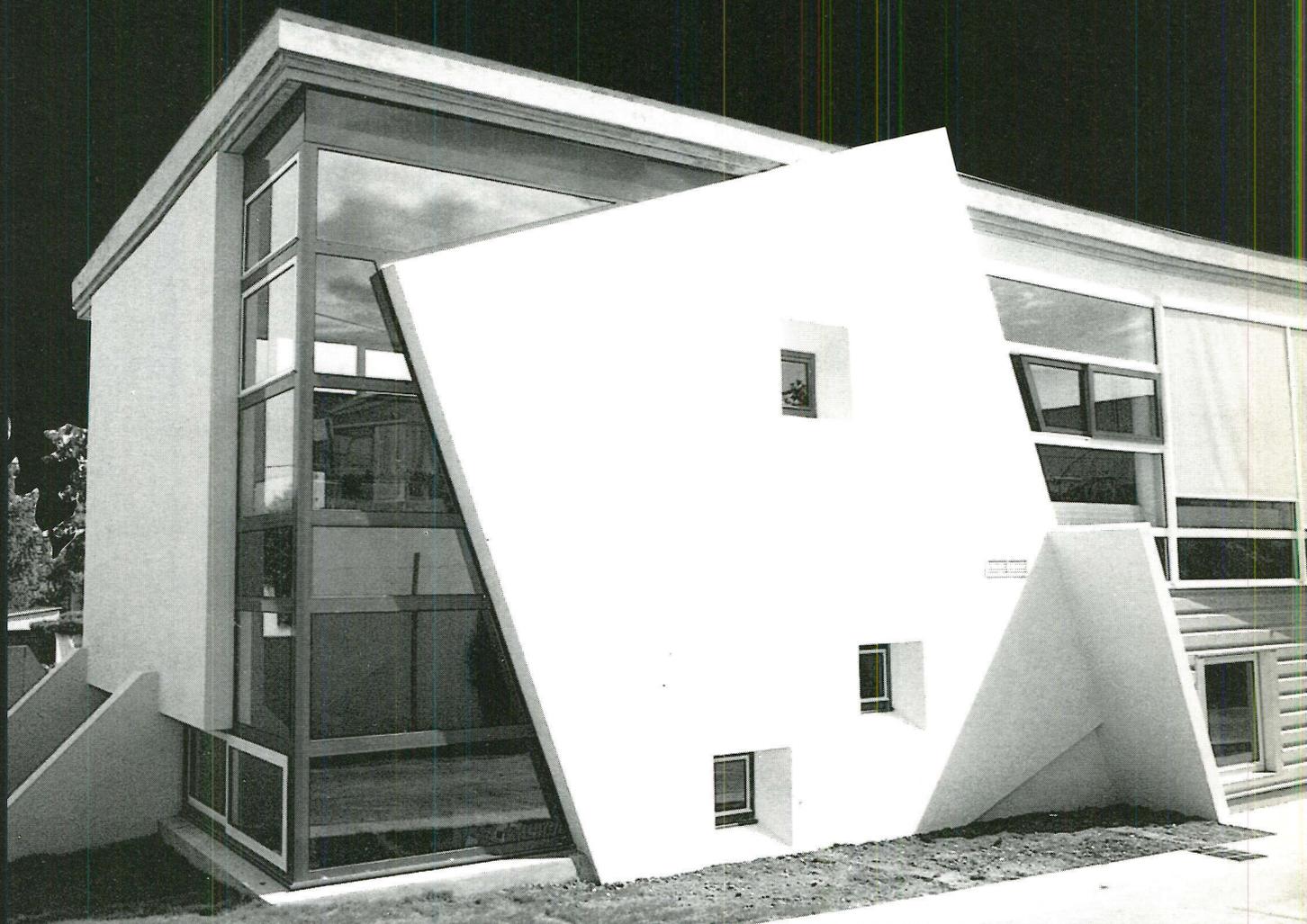
- CAL PACT Allier, 28, rue Paul-Constans, 03100 MONTLUÇON Tél. 70 28 45 78
- CAL PACT Cantal, 23, rue des Carmes, 15000 AURILLAC Tél. 71 48 32 00
- CAL PACT Haute-Loire, 16, rue des Moulins, 43000 LE PUY-EN-VELAY Tél. 71 09 14 07



Mouvement Pact Arim pour l'Amélioration de l'Habitat

Le Collège St-Joseph

A u b i è r e



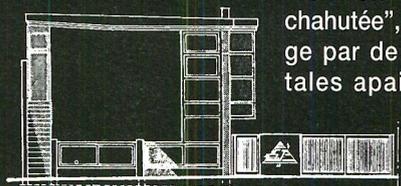
Situé sur une parcelle étroite, le bâtiment rectiligne en épouse à la fois sa géométrie et sa réglementation afin de loger sur deux niveaux les 600 m² de salles de classe (maternelles et primaires).

Côté ville, traité comme une "Façade-Fronton" d'édifice public, le lourd soubassement en "vague de béton chahutée", s'ordonne à l'étage par de longues horizontales apaisantes (châssis,

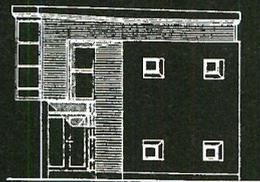
bardage, corniche), signifiant en cela sa fonction éducative. «*Chaque complexe de paroi s'équilibre entre la légèreté extérieure et la masse intérieure (et inversement), afin de garantir l'isolement phonique et thermique des espaces intérieurs*», précise l'architecte.

Côté école, une forme géométrique simple (carré incliné) annonce l'entrée et la façade, plus perméable à l'ouest, s'ouvre sur la cour.

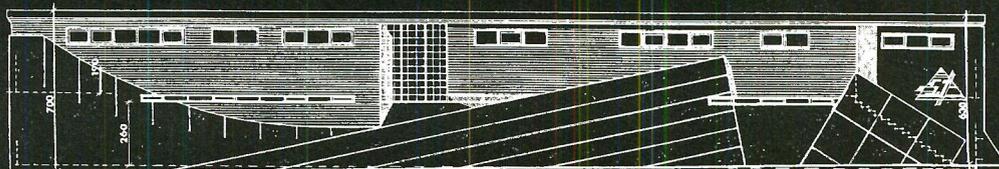
Architecte :
Michel Gevaudan, Atelier Square
Maître d'ouvrage :
O.G.E.C. / Saint-Joseph.



Elévation Nord



Elévation Sud



Elévation Est

Le lycée hôtelier

L e P u y - e n - V e l a y



Le L.E.P. Jean Monnet comporte une section hôtellerie qui, avant la reconstruction, se déroulait dans des locaux non conformes aux réglementations actuelles et peu attirants pour le public qui les fréquentait.

En effet, les usages veulent que tous les mets préparés par les élèves, futurs cuisiniers, soient consommés sur place par un public venant de l'extérieur.

L'âge et l'insalubrité de l'existant ne correspondaient pas alors à une cuisine et un service qui se réclament de haute qualité.

Le nouveau bâtiment est implanté sur les traces de l'ancien, l'espace libre existant très réduit ne permettant



pas une extension dans les cours du lycée.

L'accès du restaurant signalé par une façade vitrée arrondie et une avancée en pointe se fait au travers d'un hall sur deux niveaux abritant le bar et une mezzanine qui correspond à la circulation des classes spécialisées.

Surplombant la cour de l'éco-

le et la ville, une terrasse prolonge le restaurant et sert à la restauration par beau temps.

Les classes se distribuent indépendamment au rez-de-chaussée et au premier au moyen d'un escalier. L'architecture reste sobre pour s'adapter aux autres bâtiments assez austères du lycée.

Architecte :

Alexandra Assimacopoulos

Maître d'ouvrage :

Conseil Régional Auvergne

L'école de musique

M o u l i n s



S'inscrivant à l'intérieur d'un pôle culturel, l'école de musique devait, selon le programme, avoir *«un caractère public en harmonie avec la bibliothèque et le bâti existant»*.

Réponse des architectes : *«notre volonté a donc été d'équilibrer les deux arts : la musique et les lettres, en créant une place symétrique formée par les façades des bâtiments et les entrées de part et d'autre de la place»*.

Voilà pour le principe. L'école, elle, se divise en trois groupes d'activités : les cours individuels et collectifs et la grande salle, le lieu commun à tous les élèves, à la fois lieu de spectacle et espace de répétition, qui donne l'image de marque à l'école.

Toutes les circulations ont donc été conçues autour de cette salle. *«C'est un repère symbolique»*, expliquent les architectes. Et les qualités acoustiques du bâtiment, en dehors des techniques traditionnelles, reposent sur sa conception qui *«dissocie clairement les différentes activités, séparées entre elles par un espace tampon créé par un double vide, un vide, une circulation, des faux plafonds, des sas, etc.»*.

Architecte :

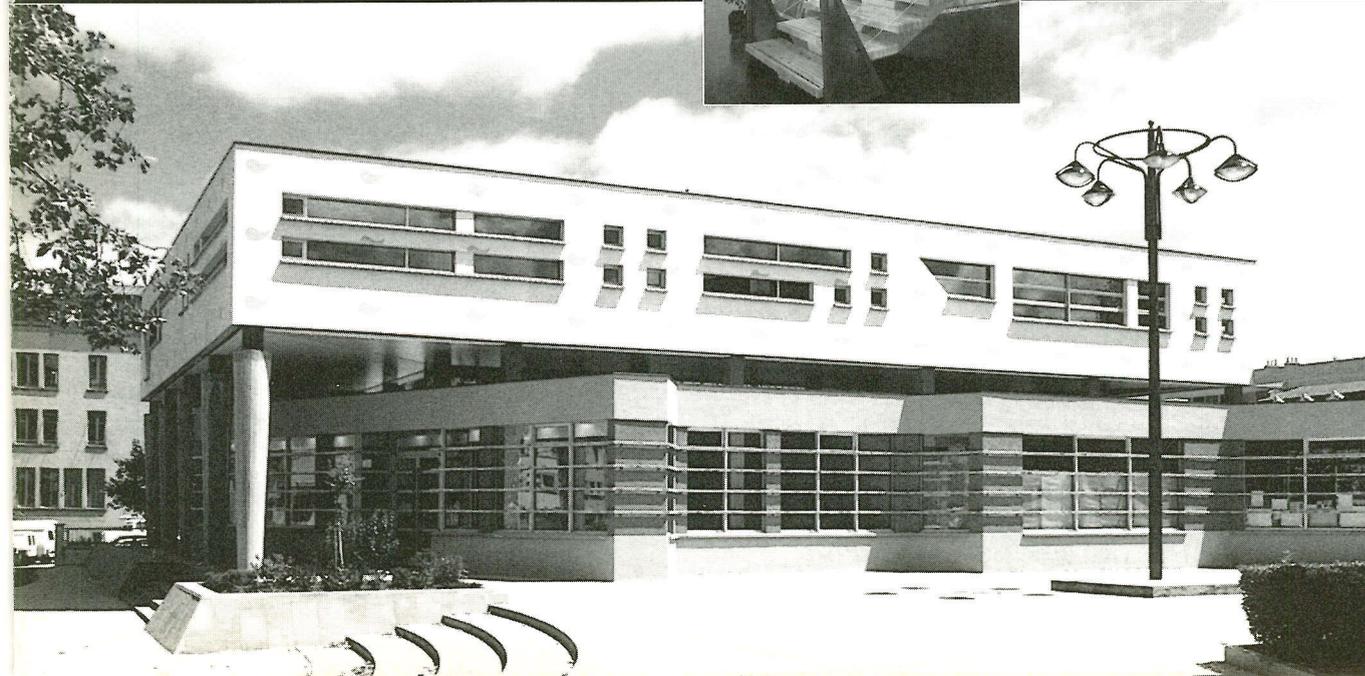
Bruno Bourdiel, Jacques Brudin, Daniel Rossato.

Acousticien :

Robert Armagnac.

Maître d'ouvrage :

Villes de Moulins, Yzeure et Avermes.



Heureux qui comme Anne...

**TOUT SEMBLE
LUI RÉUSSIR.
PASSIONNÉE
D'ARCHITECTURE,
ELLE DÉCOUVRE
EN MÊME TEMPS
L'ANIMATION ET
TOURNE SON PREMIER
FILM PRÉSENTÉ
AU FESTIVAL
DU COURT MÉTRAGE
DE CLERMONT-
FERRAND. UN DÉBUT
PROMETTEUR.**



**"Qu'y-a-t-il
de plus beau
que l'Auvergne ?"
Ce n'est donc pas
un hasard si Anne
Bourleyre habite
un appartement
face au
Puy-de-Dôme.**

**En l'espace
d'un mois,
elle réalise
le premier film
d'animation
créé en Auvergne
depuis 1986.**

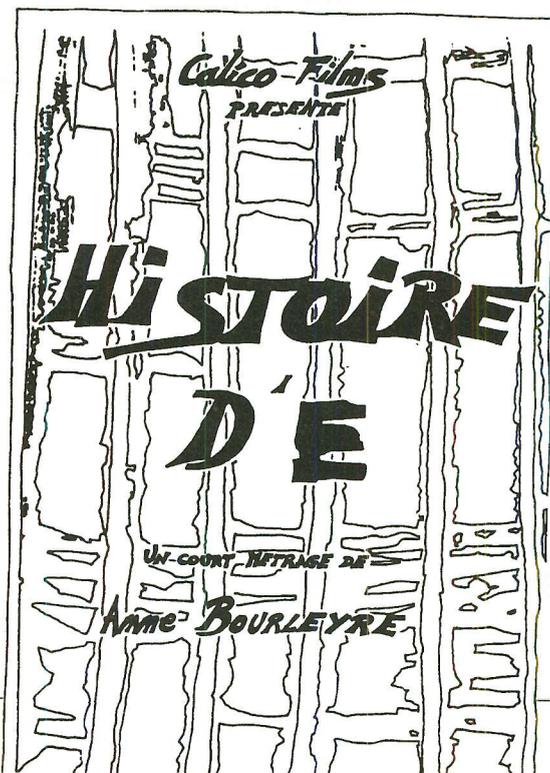
sort enfin sa première vidéo d'animation. Une étape supplémentaire dans sa recherche personnelle. Elle apprend à mélanger les images avec la musique de Michael Nyman, tirée d'un film de Peter Greenaway, la découpe en séquences et multiplie les dessins - 300 au total - pour en faire un véritable film d'animation. "J'avais l'impression de vivre une grande aventure et de posséder un trésor important, raconte Anne

Bourleyre. Je l'ai alors protégé par un objet en métal pour que personne ne puisse le détruire".

Essai réussi. Sur les conseils d'Antoine Lopez, l'un des membres du Festival du Court Métrage, séduit par son travail, elle rencontre un jeune producteur local, Nicolas Barthe, et là, l'histoire s'accélère. En l'espace d'un mois seulement, Anne Bourleyre remporte le prix Défi Jeunes, réalise "Histoire d'E", le premier film d'animation créé en Auvergne depuis 1986, et le présente en ouverture du Festival du Court Métrage, dans la grande salle de la Maison des congrès.

"Epoustouffant, éblouissant, exténuant. E existe-t-il ou est-il le fruit de notre imagination?", déclare le producteur. Son premier film a été envoyé en pré-sélection dans d'autres festivals. Mais Anne garde la tête froide. Les réactions de la salle, forcément mitigées, elle les considère comme un encouragement. "En tout cas, confie-t-elle, je voulais montrer que nous sommes capables de monter des films en Auvergne".

Et la voilà déjà repartie sur un projet plus ambitieux : une animation en pâte à modeler... Retour à ses premiers amours. Retour aussi à ce qu'elle a appris à l'Ecole d'architecture. Un métier? "Pas encore, dit-elle sérieusement. Après le 3ème film, je verrai (mais elle pense déjà à un troisième sujet adapté d'un poème de Boris Vian, "Le temps de vivre"). Il va falloir choisir. D'un côté, l'architecture (Elle travaille actuellement pour les Monuments historiques avec Stéphane Thouin), de l'autre, l'animation. Au fond de moi, admet-elle, je penche plutôt pour la seconde hypothèse, mais peut-on en vivre ?".



pour certains architectes, comme Frank Lloyd Wright, Fernand Pouillon, Claude Nicolas Ledoux, sans oublier l'architecture romane, son jardin secret. Elle s'intéresse aussi à la bande dessinée à travers les albums de Peeters et Schuiten, qui imaginent ces cités démentielles, et à "l'architecture de papier" qu'elle a découverte dans ce gros livre merveilleux, "Trésors de Taliesin".

Tout l'intéresse, en particulier la scénographie. Elle n'a jamais abandonné non plus le graphisme qui l'a conduit imperceptiblement à l'architecture et... au cinéma. Mais c'est une autre histoire. A partir de la lettre E, qu'elle découpe, triture, malaxe en tout sens, elle obtient des résultats inattendus. Essai purement graphique. Mais ce document, qu'elle remet à son professeur d'art plastique, provoque en elle un déclic. Pourquoi s'en tenir à un dessin figé?

Tête froide

Pendant trois mois, elle accomplit un travail considérable, surmonte les difficultés l'une après l'autre et

Mais quelle mouche a piqué Anne Bourleyre pour qu'elle se lance, à 25 ans, dans le tournage d'un film? Son goût pour les images? Sa passion pour les formes? Ou son amour récent pour l'animation? Probablement les trois à la fois. En quelques années, elle a su explorer les multiples facettes de son talent, avec courage, détermination et lucidité. Il lui reste aujourd'hui à choisir.

Ce qu'elle a toujours réussi à faire jusqu'ici. Après avoir obtenu la note maximale en dessin, au baccalauréat, elle réussit son concours d'entrée à l'Ecole d'architecture de Clermont-Ferrand et dans une école de design à Paris. Elle préfère la première pour rester en Auvergne, au contact de la nature. "Qu'y-a-t-il de plus beau!", dit-elle. C'est là que je suis heureuse". Ce n'est pas un hasard si elle habite un appartement donnant sur le Puy-de-Dôme.

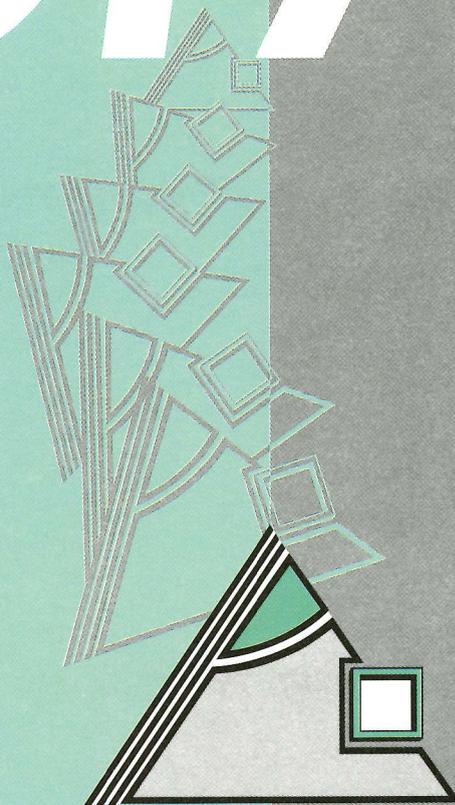
Le sort en est jeté. Et pendant six ans -elle vient de passer les dernières épreuves à l'Ecole d'archi-, elle va dessiner, créer, rêver. Se passionner aussi

OPAC

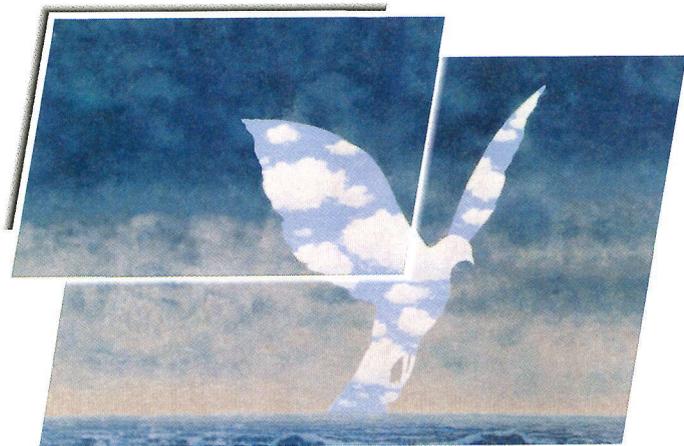
DU
PUY-DE-DOME
ET DU
MASSIF CENTRAL

**Notre
raison
de
bâtir,
c'est
vous !**

32, RUE DE BLANZAT
63000 CLERMONT-FERRAND
TEL. 73.41.16.16



clermont ferrand



Conditionnement d'ambiance : une nouvelle dimension dans l'entreprise.

Régulation de la température en toutes saisons, propreté et renouvellement de l'air, confort acoustique, environnement esthétique, autant d'attentes auxquelles répond aujourd'hui le *Conditionnement d'ambiance*.

Avec un ensemble de solutions issues de trois techniques électriques (climatisation réversible, plafond rayonnant et plancher chauffant, le *Conditionnement d'ambiance* c'est aujourd'hui la confluence du mieux-être et du mieux-faire dans l'entreprise.

EDF GDF SERVICES CLERMONT-FERRAND - Tél. 73 34 55 55

Communiqué

Le Comité de rédaction d'Auvergne Architectures, soucieux d'être le porte-parole et le faire-valoir de l'ensemble de la production architecturale de qualité exprimée dans notre région, se tient à la disposition de tous les confrères désireux de nous communiquer des indications sur certaines réalisations ou sur des sujets qu'ils souhaiteraient voir traiter dans notre revue. Par avance, nous les en remercions.

carnet

Le Conseil de l'Ordre souhaite la bienvenue aux concourus et confrères récemment inscrits au Tableau :
 Françoise Clave,
 Pierre Mercier,
 Daniel Parent,
 Isabelle Saulnier.

Date	Objet du concours	Maître d'ouvrage	Coût d'objectif TTC	Représentant Ordre des Architectes	Equipes admises à concourir	Equipe lauréate
24-01 94	THEIX Construction d'une extension au bâtiment principal	Centre INRA de Clermont-Fd/ Theix/Lyon	17MF	Combronde	Sans mise en compétition s'agissant d'une extension d'un ouvrage existant.	Willerval/
07-02 94	CLERMONT-FD Campus des Cézeaux, Extension de la Bibliothèque de Sciences et Construction d'une Maison de l'Etudiant	Rectorat de Clermont-Fd		Hérault	D. et L. Ameil, André Jalicon / Studio Milou / Daniel Fanzutti / Odile Decq et Benoît Cornette / Michel Remon /	
13-05 93 23-02 94	AUBIERE Construction de bâtiments en Biologie Végétale Recherche	Ministère de l'Education Nationale Rectorat de Clermont-Fd	16,3 MF H.T	Cousin	Gaillard / Froissart-Dancette-Bosloup-Ravoux / Guinamard Casati / Bresson-Combes-Ondet /	Froissart-Dancette-Bosloup-Ravoux /
28-02 94	YSSINGEAUX Restructuration de l'Ecole Publique et de ses abords	Ville d'Yssingeaux		Faget, Hérault, Juge, Vallat, Varillon	Sélection sur dossier	Fargette / Proposition du jury : Assimacopoulos / Décision du maître d'ouvrage : Fargette /
18-04 94	YSSINGEAUX Extension du Lycée d'Enseignement Professionnel	Conseil Régional Auvergne	6,5 MF H.T	Espagne	Sélection sur dossier	Vallat-Genova /
19-04 94	AURILLAC Travaux d'amélioration de 421 logements Cité de la Montade	Office Public Départemental d'ILM du Cantal		Collet, Combronde, Porte	Sélection sur dossier	Marot / Maisinobe / Teil / (Travaux répartis en 3 tranches)
20-04 94	MAURS Extension de la Maison de Retraite	Maison de Retraite de Maurs		Bony	Sans mise en compétition s'agissant d'une extension d'un ouvrage existant	Estival-Terrisse /
27-04 94	MONTLUCON Réhabilitation au Centre Psychiatrique de Châtelard	Centre Hospitalier de Montluçon		Courtial Genre Lanquette	Sélection sur dossier	Brun-Faye-Heltgen /
12-07 93 9-05 94	CLERMONT-FD Extension du Rectorat et de la Présidence de l'Université d'Auvergne	Ministère de l'Education Nationale, Rectorat de l'Académie de Clermont-Fd	34,7 MF TTC	Brudin	Dubois et Associés / Léaud-Rambourdin-Rivoire / CCD Architecture / Dubus-Loth / Maurios /	CCD Architecture
17-05 94	C.H.U. Clermont-FD Restructuration des secteurs restauration et approvisionnement logistiques	C.H.U. de Clermont-Fd	54,7 MF TTC	Berger	Massot / Person / Debost-Bruhat-Thomas / Sextant /	
19-05 94	CLERMONT-FD Restructuration et Extension de Locaux en vue de regroupement des services des Directions Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports	Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports d'Auvergne, Direction Départementale du Puy-de-Dôme	5 MF	Lanquette	Sélection sur dossier	Léaud-Rambourdin-Rivoire-Chatelain /
19-05 94	VICHY Centre Hospitalier Restructuration de la Cuisine Centrale et Self du Personnel	Centre Hospitalier de Vichy	7 MF TTC	Rossato	Imolz / Keops / Gallon B. / Gaillard /	
1-06 94	VOLVIC Restructuration et aménagement de l'ancien groupe primaire en vue de l'installation des services de la mairie	Commune de Volvic		Collet	Sélection sur dossier	Gaillard

annonces

DEMANDES D'EMPLOI

Architectes

Hedna M. Toufik, 99 59 55 71
 Retz Bernd, 1949 221 862 482
 Rey Gérard, 61 25 38 29
 Vijoux Guy, 16.1 42 70 49 36

Dessinateurs

Barbosa Jean-Philippe, 73 23 15 49
 Bidault Jean-Yves, 73 26 83 88
 Jégo Thierry, 73 36 94 90

Dessinateurs/projeteurs

Guillaume Jean-Paul, 78 08 23 11
 Jacquet Christophe, 73 35 27 54

Secrétaires

Carius Marie-Luce, 73 62 05 87
 Defemme Sylviane, 73 90 23 18
 Maubert Valérie, 73 93 81 14
 Pfister Evelyne, 73 23 13 04 ou 73 24 90 76
 Villatet Lesbats Maryse, 73 36 54 92
 Auriat Sylvie, 73 27 32 74

Diplômable

Lagarde Marc, 73 33 65 11 (ap. 18h)

Divers

Afin de regrouper dans une association l'ensemble des utilisateurs du logiciel ARC+ pour mieux défendre nos intérêts et nous permettre

d'échanger de nombreuses informations d'utilisation et faire progresser notre outil de travail, nous souhaiterions que tous les architectes équipés de ce système nous communiquent leurs coordonnées à l'adresse suivante :
 EURL Jacques Chiron
 Architecte DESA
 14, rue Alexandre Fourtanier
 31000 Toulouse.
 Il nous paraît indispensable, compte-tenu de la prépondérance, de la fiabilité et du développement de ce logiciel dans l'exercice de la profession, de pouvoir se regrouper afin de ne pas être totalement dépendant d'un fournisseur.

VENTE

Vds traceur à rouleau, OCE
 (Benson) G 1665 année 92, format largeur A0. Très bon état, 35 000 F. Tél. 73 27 61 84.

Vds matériel informatique,
 très bon état, base Apple Mac II + extension mémoire + Table traçante A3 + Table à digitaliser + Mac Archi-trion version 5.0. Prix attractif. Tél. 77 71 40 96

Je m'abonne à



Je désire recevoir les trois prochains numéros d'Auvergne Architectures au prix spécial de 50 francs.

Je recevrai par ailleurs les invitations aux manifestations organisées par le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes.

Envoi du bulletin d'abonnement et du règlement (chèque de 50 F ou 90 F pour l'étranger) à l'Ordre des Architectes - Région Auvergne - 40, boulevard Charles de Gaulle - 63000 Clermont-Ferrand

Nom

Société ou Organisme

Adresse

Code postal Ville

Date Signature

Vous avez un projet à réaliser ? Consultez

**Spécialistes en
papiers peints
et revêtements
muraux**

Distributeur de toutes
les marques



**Spécialistes en
peinture façade,
décoration et
traitement du bois**

Distributeur régional
SIKKENS, LUCITE,
MONTANA, ALLIGATOR

ARVERNA

MAISON LAVIE FONDÉE EN 1883

ARVERNA est à votre service pour vous fournir

- des collections, des échantillons, des nuanciers
- des documentations techniques, des notices de pose
- des prix

M. NYAULT et tous ses collaborateurs ont acquis une très grande expérience sur les chantiers de leurs 1 300 clients entrepreneurs de plâtrerie peinture depuis de nombreuses années

**Magasin de décoration, 4, place de la Victoire • Hall de choix et dépôt, 20, rue d'Amboise (parking) Clermont-Ferrand
tél. 73 91 32 86 • fax 73 90 89 87**



Le spécialiste de l'ascenseur en immeuble existant

Compagnie Générale d'Applications Ascenseurs - Agence Loire-Auvergne
35, rue du Pré la Reine - 63100 Clermont-Ferrand - Tél. 73 90 72 89 / Saint-Etienne - Tél. 77 93 60 61

C.G.2A





*Primagaz Eternella.
Du jamais vu dans l'invisible.*

Magique côté gazon, féérique côté maison, voici Primagaz Eternella.

Primagaz Eternella... la première citerne enterrée sous coque plastique et contrôle vidéo pour mettre définitivement le propane à l'abri des regards et du temps.

Installée comme par enchantement, un trou c'est tout, Primagaz Eternella vous offre au rythme des saisons toutes les qualités exceptionnelles et économiques de

l'énergie propane : cuisson, eau chaude, chauffage...

Pour un tel progrès 29 m² de jardin suffisent...

Primagaz Eternella, aujourd'hui les citernes enterrées ne se déterrent plus.

36 15 PRIMAGAZ



L'ÉNERGIE D'ALLER PLUS LOIN

Concessionnaire régional

AROUCHY

CARRELAGE - SALLES DE BAINS - CHAUFFAGE - CLIMATISATION - ENERGIE GAZ
18, rue Louis-Blériot - Z.I. du Brézet - 63100 Clermont-Ferrand. Tél. 73 90 93 51 - Fax 73 90 26 85